

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Soixante-troisième séance – Mercredi 18 mai 2011, à 21 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, présidente**

La séance est ouverte à 21 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M. Sylvain Clavel*, *M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz*, *M. Julius Kubik*, *M<sup>me</sup> Sophie Kuster* et *M. Thierry Piguet*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *MM. Manuel Tornare* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 6 mai 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mai, mercredi 18 mai et lundi 30 mai 2011, à 17 h et 20 h 30.

(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Alexandra Rys, vice-présidente.)

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, avant que nos travaux reprennent leur cours, je vous annonce que nous avons été saisis d'une motion d'ordre de MM. Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Thomas Boyer et Patricia Richard dont le texte est le suivant: «La convocation du 12 mai 2011 relative aux séances extraordinaires annulant *de facto* toute autre séance, la séance du 18 mai s'achève avec les votes sur les points à l'ordre du jour des séances extraordinaires. Toute autre séance convoquée avant est annulée.»

Je donne la parole pour trois minutes à l'un des proposant. Monsieur Olivier Fiumelli...

**M. Olivier Fiumelli (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, normalement je n'aurais pas besoin d'argumenter puisque tout est dans le titre. Mais je vais quand même le faire, étant donné que vous êtes en train d'arriver... Nous ne comprenons pas ce que nous faisons ici et maintenant.

Nous avons été convoqués pour une séance extraordinaire avec des sujets précis, les propositions PR-891 et PR-892. Ces points ayant été achevés, tout autre ordre du jour nous semble *de facto* annulé. Il n'y a donc pas lieu de siéger maintenant. Nous proposons donc de rentrer chez nous, puisqu'il n'y a plus *de facto* d'ordre du jour valable pour continuer la séance... (*Protestations.*) A moins que vous ne proposiez de revoter un ordre du jour.

**La présidente.** J'ouvre le tour de parole, une minute par groupe. Madame Salika Wenger...

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). J'ai bien entendu que le représentant du Parti radical ne sait pas ce qu'il fait ici, alors je vais le lui expliquer. (*Rires.*) Nous avons été élus pour nous occuper d'un certain nombre de points qui ont trait à la vie de la population. Il nous reste encore un petit peu de temps avant la fin de la séance et cette motion d'ordre me paraît complètement absurde, parce que nous avons énormément de travail.

Alors, si M. Fiumelli veut partir en vacances, grand bien lui fasse! Mais nous resterons ici pour faire notre travail. (*Remarques.*)

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Chers collègues, nos amis du Parti libéral-radical ont de la peine à comprendre ce qu'ils font ici... Eh bien, nous allons essayer de le leur expliquer en toute modestie! Ainsi, je leur signale que nous avons 34 rapports qui sortent de commission, des rapports qui, pour certains, sont repoussés depuis trois mois. C'est vrai que ce sont peut-être des choses futiles. Nous avons deux crèches – Chateaubriand, Le Gazouillis – les crédits d'études pour la rénovation des immeubles des Minoteries, la rénovation du 7, rue Rousseau... J'arrête l'énumération ici.

Nous avons à voter des travaux dont l'économie genevoise a besoin, dont la population genevoise a besoin. Voilà les motivations qui poussent le groupe des Verts à vous demander d'arrêter ce formalisme excessif! Travaillons en bonne harmonie jusqu'à 23 h! Et si nous devons trouver une manicette pour officialiser cette séance, nous laissons le soin au bureau de la trouver.

**M. Thomas Boyer** (R). Il y a des règles dans ce Conseil municipal, me semble-t-il... Si nous sommes en effet encore dans le cadre de la séance extraordinaire, comme M<sup>me</sup> la présidente nous l'a rappelé tout à l'heure, une séance extraordinaire ne saurait traiter que des points à l'ordre du jour.

Je vous rappelle l'article 27 du règlement de ce Conseil municipal, lequel spécifie clairement qu'un point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour ne peut en aucune façon être traité.

D'autre part, si la séance extraordinaire est terminée et que nous sommes dès maintenant dans une séance ordinaire, celle-ci n'a pas démarré à 20 h 30 comme elle aurait dû et, *de facto*, elle n'a aucune raison d'avoir lieu maintenant.

**M. Alexandre Chevalier** (L). Mesdames et Messieurs, je me permets juste de vous relire l'article 27 de notre règlement: «Ordre du jour. Lors d'une séance

extraordinaire, le Conseil municipal ne peut traiter que les objets figurant à l'ordre du jour et pour lesquels il a été convoqué.»

Madame la présidente, je précise que, par la lettre que nous avons reçue pour cette séance extraordinaire, nous avons été convoqués à 20 h 30, à 22 h, à minuit, à 2 h, à 4 h et à 6 h. Cela veut dire qu'en fait cette séance extraordinaire regroupe l'ensemble des heures de convocation et de la matière qui était traitée à ce moment-là.

Certes, comme cela a été dit tout à l'heure, nous sommes là pour travailler. Mais il y a un certain nombre de règles de fonctionnement qu'il faut respecter, sinon les sujets que nous traitons et nos votes sont caducs, et nous faisons un travail de singe. Eh bien, nous aimerions que ces règles soient respectées! En l'occurrence, nous avons siégé en séance extraordinaire, celle-ci était prévue jusqu'à 6 h demain matin 19 mai, ce qui rend impossible la reprise d'une autre séance antérieure.

**La présidente.** Il y a encore trois orateurs inscrits à qui je vais évidemment donner la parole, mais comme il semble régner un certain doute, je vous rappelle que vous avez reçu un ordre du jour en date du 6 mai ainsi libellé: «Le Conseil municipal est convoqué en séances ordinaires pour les mardi 17 et mercredi 18 mai 2011, à 17 h et 20 h 30, et lundi 30 mai...» avec les horaires. Cet ordre du jour est valable, il n'a pas été annulé par la fixation de la séance extraordinaire sur les douzièmes provisionnels. (*Remarques.*) C'est une décision parfaitement réglementaire et qui a d'ailleurs recueilli l'approbation de l'ensemble du bureau.

Je poursuis maintenant le tour de parole et je la donne à M. Jacques Hämmerli.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la présidente vient de nous rappeler que nous sommes convoqués ce soir en séance ordinaire, que nous ouvrons à l'instant avec une heure et onze minutes de retard, mais que nous ouvrons.

Mesdames et Messieurs, se priver d'une heure et dix-neuf minutes de travail encore ce soir équivaut, avec les 33 rapports de commissions qui reviennent, à en bloquer l'exécution ultérieure. Exemple: le rapport PR-844 A, un crédit de 6 790 000 francs. Mesdames et Messieurs, dès le vote du Conseil municipal, court un délai de dix jours pour mise au pilier public, qui ouvre le délai référendaire de quarante jours. Donc, durant les cinquante jours après un vote, vous ne pouvez rien faire.

Nous avons entendu des grandes déclarations: nous sommes là pour travailler... C'est très bien, mais, pour travailler, il faut d'abord commencer par faire ce pour quoi le Conseil municipal est élu, c'est-à-dire approuver ou désapprouver les propositions du Conseil administratif.

Je sais bien que le Conseil municipal semble croire qu'il est élu pour déposer des motions. C'est ainsi qu'il y a 81 projets de motions à notre ordre du jour, qui ne seront pas traités avant la fin de cette législature. Mesdames et Messieurs, je vous invite à poursuivre notre travail ce soir et lundi prochain.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** Dans les règles et dans les lois, il y a la lettre et il y a l'esprit. (*Remarques.*) On peut ricaner mais, dans les lois, il y a la lettre et il y a l'esprit. Nous avons été convoqués en séances extraordinaires et nous avons tous et toutes pris nos dispositions pour être disponibles toute la nuit, jusqu'à 6 h du matin. Je me réjouis personnellement que nous ayons rapidement pu traiter les douzièmes provisionnels tout à l'heure et, comme la grande majorité dans ce plénum, je n'en doute pas, de pouvoir avancer sur les objets à notre ordre du jour, pour respecter le mandat que nous a confié la population.

Je vous remercie et je vous invite à rapidement nous mettre au travail!

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 44 non contre 19 oui.*

**La présidente.** Afin que les choses soient tout à fait claires, en lieu de la signature d'une feuille de présences, nous allons procéder à un vote électronique, qui tiendra lieu d'indication. Merci de voter pour signaler votre présence.

### 3. Pétitions.

**La présidente.** Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées directement à la commission des pétitions:

- P-266, «Pour la remise à niveau des installations de basketball de l'Aubépine»;
- P-267, «Plus de sécurité dans nos rues: développons une vidéosurveillance responsable».

Proposition: rénovation de l'ensemble immobilier des Minoteries-Carouge

- 4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 1 974 000 francs TTC destiné au complément d'études nécessaires à la rénovation de l'enveloppe, des toitures et à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale selon les critères de haute performance énergétique (standard Minergie), des immeubles situés rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, parcelle N° 1011, feuille N° 50, commune de Genève, section Plainpalais (PR-817 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M. Marc Dalphin.**

La commission s'est réunie sur le sujet le 10 novembre 2010, sous la magnanime présidence de M. Alexandre Wisard. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Qu'il en soit, ici, vivement remercié.

#### **Préambule**

Ces ensembles d'habitations représentent 25% de la consommation d'énergie du patrimoine financier de la Ville de Genève. Pour ce projet, le Service des bâtiments travaille en coordination avec les services sociaux et la Gérance immobilière municipale (GIM). Des séances ont été organisées avec les habitants et avec les utilisateurs des locaux communautaires, socioculturels et commerciaux de l'ensemble afin d'expliquer les intentions du projet.

Le projet prévoit la rénovation de l'enveloppe et la pose d'une nouvelle enveloppe thermique. Les installations techniques seront changées dans la perspective de la stratégie énergétique «100% renouvelable». Plusieurs procédés seront explorés, aussi bien les eaux usées que la géothermie, le chauffage solaire et l'électricité photovoltaïque, ainsi que la ventilation à double flux. Le projet vise non seulement à réduire considérablement la dépense d'énergie, mais aussi à en produire. L'organisation des intérieurs ne sera pas modifiée. Les logements actuels seront conservés, de même que la crèche en attique et les ateliers d'artistes qui s'y trouvent.

#### **Séance du 10 novembre 2010**

*Audition de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments*

M. Meylan explique que l'ensemble des Minoteries a été construit entre 1971 et 1976 par les architectes Honegger frères, Schmidt SA. Les Minoteries font par-

---

<sup>1</sup> Proposition, 2349.

## Proposition: rénovation de l'ensemble immobilier des Minoteries-Carouge

tie des quatre grands ensembles d'habitations de la GIM, avec Cité-Jonction, le quai du Seujet et les Asters.

A eux quatre, ces ensembles représentent 25% de la consommation d'énergie du patrimoine financier de la Ville. La proposition PR-817 est un complément d'étude en vue d'une rénovation lourde des deux bâtiments de l'ensemble des Minoteries-Carouge. Le mandat d'étude sera attribué aux architectes Iten et Brechtbuhl et aux ingénieurs Techno-Services, qui ont l'habitude des gros chantiers. D'ores et déjà, des séances ont été organisées avec les habitants des étages et avec les utilisateurs des locaux communautaires, socioculturels et commerciaux de l'ensemble. Pour ce projet, le Service des bâtiments travaille en coordination avec les services sociaux et la GIM. Le projet prévoit notamment la rénovation de l'enveloppe et la pose d'une nouvelle enveloppe thermique, ce qui modifiera l'image d'ensemble des bâtiments. Les installations techniques seront aussi changées dans la perspective de la stratégie énergétique «100% renouvelable». Plusieurs techniques seront explorées, aussi bien les eaux usées que la géothermie, le chauffage solaire et l'électricité photovoltaïque, ainsi que la ventilation à double flux. Le projet vise non seulement à réduire considérablement la dépense d'énergie, mais aussi à en produire. En revanche, l'organisation des intérieurs ne sera pas modifiée. Les logements actuels seront conservés, de même que la crèche en attique et les ateliers d'artistes qui s'y trouvent. Une réflexion sera toutefois menée au sujet de l'organisation des services de la galette du rez-de-chaussée, qui ne donne pas satisfaction.

*Questions et réponses*

A un commissaire, M. Meylan explique que chaque fois que cela est possible sur une toiture plate on fait le choix de la végétalisation, à condition bien sûr que la toiture ne soit pas recouverte de panneaux solaires.

Une commissaire estime que ces bâtiments sont trop récents pour engager une si lourde rénovation. Elle rappelle qu'ils ont été construits dans les années 1970. M. Meylan explique que, succédant aux immeubles massifs construits dès les années 1950, les constructions des années 1970 et 1980 ont combiné le meilleur et le pire. Les vitrages ont pris de l'ampleur, pour le meilleur, mais les matériaux des façades sont devenus plus légers et, souvent, ont mal vieilli. De plus, on n'avait aucun scrupule en matière énergétique. Le béton vieillit également et présente souvent des signes de carbonatation. Les Minoteries appartiennent à cette époque, il estime que, quarante ans, c'est un délai raisonnable pour engager des rénovations importantes.

Un commissaire se demande s'il vaut vraiment la peine de rénover des immeubles aussi fragiles. Cela va durer vingt ans, tout au plus. Est-il raisonnable de refaire une enveloppe neuve sur ces immeubles, alors que les intérieurs doivent

Proposition: rénovation de l'ensemble immobilier des Minoteries-Carouge

être en mauvais état? M. Meylan assure que la structure générale des bâtiments des Minoteries est saine. Il en va de même des intérieurs. Il estime que l'assainissement proposé relancera les bâtiments en question pour quarante ans.

Un commissaire demande des explications sur les travaux d'isolation. M. Meylan explique qu'un nouveau revêtement d'isolation ventilée de 20-30 cm sera posé devant la façade actuelle. Par contre, il n'y aura pas de crépi isolant qui, à son avis, ne vieillit pas bien.

Sur insistance d'un commissaire, M. Meylan explique que les crépis isolants isolent mal de l'humidité.

Répondant à une commissaire, M. Meylan clarifie: ce qui est en cause c'est l'isolation au crépi, et non pas le crépi isolant proprement dit, qui est couramment utilisé pour rénover les bâtiments historiques. Il s'agit en effet d'un crépi massif de 6-7 cm d'épaisseur qui contient dans sa masse des boules de verre expansé ou du liège.

Un commissaire demande si l'isolation des toits végétalisés est vraiment fiable. M. Meylan explique que les toits végétalisés existent depuis l'Antiquité, au Proche et au Moyen-Orient. Ici, ils ont fait leur apparition au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les toits étaient étanchés avec une couche de 6-7 cm de bitume naturel qui résistaient bien au développement des racines. Par la suite, on a préféré utiliser des nappes synthétiques qui résistaient moins à la pression racinaire. L'étanchéité peut alors être fragilisée, mais seulement quand on déracine les plantes.

M. Meylan évoque le cas de Bâle, où, depuis vingt ans, systématiquement, les toits plats en rénovation sont végétalisés sans que cela crée de problème. Il est vrai qu'on ne plante pas d'arbre, mais plutôt une mousse extensive dont les racines sont courtes et ne demandent pas plus qu'un entretien annuel. Le substrat de 4-5 cm qui sert de terreau améliore l'isolation et freine l'écoulement des eaux pluviales.

Une commissaire additionne les deux crédits d'études pour les Minoteries et estime à 30 millions le coût de la réalisation des travaux. M. Meylan confirme que la facture finale devait se situer entre 20 et 30 millions de francs.

Une commissaire demande si la crèche restera ouverte pendant les travaux. M. Meylan répond que les travaux au niveau de la crèche seront effectués de préférence pendant les vacances. Le cas échéant, il demandera que les enfants soient déplacés momentanément.

La même commissaire demande un éclaircissement sur les changements envisagés au rez-de-chaussée. M. Meylan répond que les gens se plaignent depuis longtemps de l'organisation de la galette, qui fait le lien entre les deux bâtiments. Actuellement, les rues de la galette servent parfois de refuge à des sans-abri. Selon



Proposition: rénovation de l'ensemble immobilier des Minoteries-Carouge

l'avant-projet des architectes, il serait prévu de faire se retourner les vitrines des locaux pour qu'elles donnent sur la rue intérieure. Il serait aussi envisagé d'ouvrir la toiture de ce passage intérieur afin d'améliorer l'apport en lumière.

### *Discussion et déclarations*

Le groupe des Verts est sensible aux enjeux énergétiques et de développement durable de ce projet situé au cœur de la ville. Les Verts soutiennent la proposition PR-817.

Les libéraux sont sensibles à l'entretien du patrimoine et rappellent qu'ils ont souvent reproché à la majorité actuelle de ne pas en faire assez. Ils approuvent ce crédit d'étude et font le pari que la facture finale sera de 40-50 millions de francs.

Le Parti démocrate-chrétien est en accord avec la politique énergétique et économique de la conseillère fédérale Doris Leuthard. Ils approuveront la proposition PR-817.

Au nom d'A gauche toute!, une commissaire salue la détermination dont fait preuve le conseiller administratif Rémy Pagani à proposer des rénovations et des projets de réduction d'énergie. A gauche toute! votera favorablement le crédit d'étude pour les Minoteries.

Les commissaires de l'Union démocratique du centre approuvent la proposition PR-817 et rappellent que la commission est saisie d'une motion sur les toits végétalisés.

Le représentant radical approuve la demande de crédit et apprécie que l'étude comprenne aussi une réflexion sur l'organisation du rez-de-chaussée. A terme, il s'attend lui aussi à une facture finale de 40 millions de francs. A son avis, on paie là le prix des expérimentations menées par des architectes qui ont voulu s'amuser.

### *Le vote*

La proposition PR-817 est adoptée à l'unanimité des membres présents (3 Ve, 3 S, 1 AGT, 1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**M. Marc Dalphin, rapporteur** (Ve). Je rappelle, pour celles et ceux qui auraient encore des doutes, un, que ces ensembles d'habitation représentent grosso modo 25% de la consommation d'énergie du patrimoine financier de la Ville de Genève; deux, que ce projet prévoit la rénovation de l'enveloppe et la

Proposition: rénovation de l'ensemble immobilier des Minoteries-Carouge

pose d'une nouvelle enveloppe thermique; trois, que les installations techniques seront changées dans la perspective stratégique énergétique 100% renouvelable; quatre, que plusieurs procédés sont explorés, géothermie, solaire et photovoltaïque; cinq, que le projet vise non seulement à réduire la dépense d'énergie, mais aussi à en produire; six, que des séances ont déjà été organisées avec les habitants, les utilisateurs des locaux socioculturels et commerciaux, afin d'expliquer les intentions du projet, puisqu'ils resteront dans leur logis pendant les travaux; sept, que la proposition a été adoptée à l'unanimité par la commission des travaux et des constructions. Je finirai par dire: il faut investir pour économiser.

### *Premier débat*

**M. Guy Dossan (R).** Il est évident que nous voterons ce crédit, puisqu'il s'agit d'un des plus grands groupes de logements de notre municipalité et que nous devons l'entretenir. J'ai bien entendu ce que disait M. Dalphin: il faut investir pour l'avenir. Oui, mais je pense qu'il faut faire attention.

On en est maintenant à devoir faire de très grosses rénovations sur des ensembles construits il y a quelques dizaines d'années. On se rend compte que les architectes se sont fait un peu plaisir... Ils ont essayé des techniques. On a eu les Schtroumpfs, où des parties de l'immeuble descendaient et qu'il a fallu refaire. On a eu les parois du quai du Seujet, où il a fallu remplacer les parois des balcons qui descendaient. On a eu une école il n'y a pas longtemps, celle de Pré-Picot, où les ventilations étaient tellement bien faites qu'on a dû tout refaire... (*Brouhaha.*)

D'accord, on paie ce que l'on a essayé il y a quelques dizaines d'années. Je pense qu'à l'avenir il faudrait peut-être faire attention à ne pas renouveler les erreurs faites dans ces grands ensembles. C'était bien, c'était joli, mais maintenant cela nous coûte des millions de francs! Les Minoteries vont nous coûter entre 30 et 40 millions de francs. Je ne dénie pas ce que nous devons faire, mais je pense qu'il faut être prudents à l'avenir dans les grands ensembles que nous construirons, par exemple sur Artamis et ailleurs dans le canton.

Les collectivités publiques ne sont pas là pour laisser les architectes se faire plaisir, car nous devons ensuite mettre la main au portefeuille pour rénover à grands frais.

**M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S).** Pour faire court, je voudrais tout de même dire la satisfaction du Parti socialiste de voir que tous les groupes du Conseil municipal, sans exception, ont accepté ce crédit d'étude pour la mise en conformité de

Proposition: rénovation de l'ensemble immobilier des Minoteries-Carouge

ces immeubles très gourmands en énergie – je crois que c'est 25% de consommation par rapport au reste de la consommation totale – avec les engagements de la Ville de Genève pour les économies d'énergie et le recours aux énergies alternatives.

Cela n'a pas toujours été le cas. J'ai vécu une époque où tout le monde était bien d'accord, avec des belles paroles, mais où les crédits d'étude ou de rénovation étaient rarement acceptés par l'Entente...

Je souhaite que la belle unanimité en faveur de ce crédit d'étude se retrouve lorsque la proposition de rénovation arrivera dans ce plénum, malgré le changement de majorité.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT).** Comme l'a dit mon collègue, il faut effectivement investir pour économiser. Je suis personnellement ravie que nous traitions enfin cette proposition en plénière. Il y a toute une liste d'autres objets tout aussi importants et, comme nous nous acheminons tranquillement mais sûrement vers «Genève 100% renouvelable en 2050», nous voterons bien sûr ce crédit.

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous n'avons pas d'autre choix, parce que la problématique sur ce type de construction date de l'époque de Le Corbusier, où on a commencé de construire, et surtout depuis les années 1960, pour des bâtisses qui avaient une durée de vie de l'ordre de cinquante à soixante ans et qui devaient être amorties sur cette période-là.

Seulement, entre-temps, qu'a-t-on fait? On a protégé les locataires et, pour déloger et donner un congé aujourd'hui, il aurait fallu faire des contrats à durée limitée pour tous les locataires de ce genre d'immeubles.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés en réalité à une problématique qui est beaucoup plus liée au relogement de ceux qui occupent ces appartements qu'à des problèmes de types de constructions tels qu'ils étaient financés; tout le montage financier de cette époque n'a plus tout à fait sa raison d'être.

Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre choix que de rénover et c'est la raison pour laquelle la commission des travaux et des constructions – comme le groupe libéral – s'est prononcée favorablement pour cette proposition.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, j'aimerais vous dire en quelques mots que

Proposition: rénovation de l'ensemble immobilier des Minoteries-Carouge

les entreprises du bâtiment, et notamment les petites et moyennes entreprises, comme vous le savez, cherchent du travail de rénovation. C'est un premier point, mais ce n'est pas l'essentiel.

J'ai bien compris qu'une unanimité s'était dégagée pour voter ce crédit d'étude, mais je voulais surtout vous dire que nous nous attaquons aux grands ensembles de notre municipalité, lesquels nécessiteront des gros investissements, comme d'ailleurs Cité-Jonction, où les travaux seront entrepris dans quelques années, et deux ou trois autres encore.

Ceci étant, Monsieur Dossan et Monsieur Queloz, j'aimerais juste vous faire remarquer que notre municipalité consacre grosso modo 30% du revenu locatif de ses bâtiments pour maintenir son patrimoine immobilier en état; d'ailleurs, c'est un peu comparable à la caisse de pension CAP. Nous avons un revenu locatif, sur nos 650 bâtiments locatifs à peu près, de 70 à 80 millions de francs. Nous consacrons 24 millions de francs par année, sauf que c'est sur les 800 bâtiments, et c'est bien parce qu'il y a eu un défaut d'entretien régulier que nous sommes dans cette situation-là. Ces chiffres sont incontournables.

Je prends donc acte et je vous remercie de votre vote unanime.

**M. Georges Queloz (L).** J'ai très bien compris ce que dit M. Pagani, mais cela n'a strictement rien à voir! Nous sommes dans un autre contexte... On avait un montage financier, des opérations immobilières, qui n'ont rien à voir avec aujourd'hui. Changement de situation, changement de dispositions. Comprenez-le! C'est trop facile, ce que vous faites, Monsieur Pagani...

### *Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (58 oui).

Il est ainsi conçu:

### *ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 1 974 000 francs TTC destiné au complément d'études nécessaires à la rénovation de l'enveloppe, des toitures et à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale selon les critères de haute performance énergétique (standard Minergie), des immeubles situés rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, parcelle N° 1011, feuille N° 50, commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 974 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**La présidente.** Nous avons été saisis dans les délais prescrits d'une motion d'ordre de MM. Rémy Burri, Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Olivier Fiumelli, Thomas Boyer et M<sup>me</sup> Véronique Latella... (*Huées.*) Elle est libellée ainsi: «Suppression des séances supplémentaires du Conseil municipal du 23 mai 2011.» (*Protestations.*) Il ne sert à rien de rouspéter, en tout cas chacun aura la parole. Je donne la parole à l'un des auteurs de la motion d'ordre pour trois minutes... (*Brouhaha.*) Moins il y aura de brouhaha, moins nous perdrons de temps... La parole est à M. Rémy Burri. (*Exclamations.*)

**M. Rémy Burri** (R). Quel succès! (*Exclamations.*) Tout simplement, cette motion d'ordre tient compte du fait que les séances supplémentaires qui nous ont été proposées pour lundi étaient déterminées par rapport à la séance extraordinaire que nous avons tenue aujourd'hui dès 20 h 30. Cette séance ayant duré au maximum une heure, il nous paraît tout à fait logique de supprimer les séances supplémentaires de lundi, puisque nous avons encore... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Laissez terminer M. Burri! Cela n'avancera aucunement les débats...

*M. Rémy Burri.* Merci, Madame la présidente. Nous avons encore le temps de travailler jusqu'à 23 h sur toutes les propositions inscrites à l'ordre du jour. Il nous paraît tout à fait pertinent de renoncer à ces séances supplémentaires de lundi.

**La présidente.** J'ouvre les prises de parole d'une minute par groupe... Apparemment, il n'y en a pas... (*Remarque de M. Burri.*) Vous demandez la parole, Monsieur Burri?

*M. Rémy Burri.* Oui, volontiers, Madame la présidente! Je vous suggérerais simplement d'appuyer sur la sonnette afin que les gens qui seraient dans des caucus ou dans les salles annexes puissent rejoindre les bancs pour voter cette motion d'ordre.

**La présidente.** Je sonne bien volontiers, Monsieur Burri.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 36 non contre 27 oui (1 abstention).*

- 5. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 991 500 francs destiné à l'étude de faisabilité pour l'aménagement de six tronçons de la voie verte d'agglomération situés sur le territoire de la Ville de Genève (franchissement des niveaux du bois de la Bâtie et études d'aménagement de tronçons se situant rue Henri-Mussard, passage dit «chemin des Infirmières», quai du Cheval-Blanc, pont de la Jonction-sentier du Promeneur-Solitaire-rue du Contrat-Social et extrémité nord de la couverture des voies de Saint-Jean et franchissement de l'avenue d'Aïre) (PR-824 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett.**

La commission de l'aménagement s'est réunie deux fois, sous la présidence de M. Adrien Genecand, pour étudier cet objet: le 14 décembre 2010 et le 25 janvier 2011. La rapporteuse remercie M. Ozcan Yilmaz, pour la grande qualité de sa prise des notes.

La commission a auditionné les personnes suivantes:

- le 14 décembre, M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité;
- le 25 janvier, M. Guy Zwahlen, président de la section genevoise du TCS.

### **Séance du 14 décembre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité*

M<sup>me</sup> Charollais signale que ce projet constitue l'un des projets majeurs concernant la mobilité douce, répondant aux besoins identifiés par la Ville et par les cantons de Genève et Vaud. Le projet de la voie verte fait également l'objet d'un préavis favorable pour un financement de la part de la Confédération.

M<sup>me</sup> Giraud présente le projet de la voie verte d'agglomération et précise que celle-ci constitue une infrastructure de déplacement pour les mobilités douces, idéalement situées hors du trafic motorisé sur un parcours de 22 km à travers l'agglomération genevoise. En 2009, la voie verte a été inscrite au plan directeur

---

<sup>1</sup> Proposition, 2279.

## Proposition: étude de six tronçons de la voie verte d'agglomération

communal et des contacts avec le Canton et les autres communes ont été pris. Une étude de faisabilité qui vient d'être terminée a permis de consolider le tracé, de partager la voie verte en différentes séquences et de définir les priorités d'aménagement pour chacun des tronçons. Cette étude a identifié trois degrés de priorités: le court terme (tronçons constitutifs, opportunité par rapport à d'autres projets), le moyen terme (consolidation du tracé, tronçons souvent dépendants de l'avancement d'autres projets) et le long terme (tronçons dépendants d'autres projets, réalisations plus complexes). La deuxième partie de l'étude a lieu en 2010-2011 et concerne la Charte d'aménagement intercommunale. Pour pouvoir bénéficier du cofinancement du fonds d'infrastructure de la Confédération à la hauteur de 40%, l'avant-projet doit être terminé au plus tard à la fin de l'année 2012 avec l'ouverture du chantier au plus tard pour la fin de 2014.

Pour les premiers tronçons et aménagements à étudier, il s'agit de la rue Henri-Mussard aux Eaux-Vives, le passage dit «chemin des Infirmières» à Champel, le quai du Cheval-Blanc, le franchissement des niveaux du bois de la Batie, le parcours pont de la Jonction – sentier du Promeneur-Solitaire – rue du Contrat-Social, ainsi que l'extrémité nord de la couverture des voies de Saint-Jean et le franchissement de l'avenue d'Aire. M<sup>me</sup> Giraud souligne que le tracé a été défini selon un itinéraire qui pourrait aujourd'hui être quasiment parcouru à pied.

*Questions des commissaires*

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si le passage au carrefour de Saint-Jean sera souterrain et s'inquiète que certains passages sont relativement réduits, comme sur le pont de la Jonction, ce qui pourrait rendre difficile l'intervention des services de secours en cas d'accident.

A la première question, M<sup>me</sup> Giraud répond qu'il n'y a pas de projet de passage souterrain. En ce qui concerne la question relative aux services de secours, elle dit que, puisqu'il s'agit d'une infrastructure de mobilité douce, un accident devrait être relativement léger.

A une commissaire socialiste qui s'interroge sur la collaboration avec la commune de Vernier concernant le tronçon au-delà de l'avenue d'Aire qui monte jusqu'à la commune voisine, M<sup>me</sup> Giraud répond que c'est le projet d'agglomération qui est responsable de la coordination intercommunale des différents tronçons, y compris sur les communes françaises, et qui se porte garant de l'avancement du projet et elle précise que les communes concernées ont déjà signé un certain nombre d'engagements.

Au commissaire libéral qui s'interroge sur la pertinence du tracé choisi, vu qu'il ne représente pas le chemin le plus court d'un endroit à l'autre, M<sup>me</sup> Giraud rappelle que le projet n'est pas conçu comme un substitut à ce qui existe mais



## Proposition: étude de six tronçons de la voie verte d'agglomération

qu'il constitue une alternative. A l'écart du trafic, la voie verte sera très confortable pour les cyclistes. Les études d'aménagement devraient déterminer où il serait pertinent d'installer des parkings pour vélos pour faciliter le transfert d'un mode de transport à un autre.

M<sup>me</sup> Giraud dissipe le doute d'un commissaire d'A gauche toute! quant à la nécessité d'une infrastructure lourde telle qu'un ascenseur au bois de la Bâtie pour le peu de dénivelé, en disant que le dénivelé est important et que l'absence des aménagements prévus créera une rupture dans la continuité de la voie verte. Elle est d'avis que les aménagements aboutiront à une revalorisation de ce lieu.

Après le départ des personnes auditionnées, les démocrates-chrétiens proposent l'audition du TCS. Cette proposition est acceptée avec 5 voix contre 4 non et 3 abstentions.

**Séance du 25 janvier 2011**

*Audition de M. Guy Zwahlen, président de la section genevoise du Touring Club Suisse (TCS)*

M. Zwahlen dit qu'il a un intérêt positif pour ce projet et pense que Genève peut s'inspirer des expériences étrangères, comme celles de Bogotà. Selon lui, ce projet ne constitue pas une alternative aux transports individuels motorisés, mais un complément à la mobilité douce. Il pense que l'objectif de favoriser la mobilité douce doit aussi concerner les pendulaires dont certains déplacements peuvent, selon les conditions climatiques, aussi se faire à vélo. Il souligne que la mise en œuvre doit respecter le principe de la proportionnalité: obtenir le meilleur résultat possible en gênant le moins possible les autres modes de transport. Il dit être sceptique par rapport à la nécessité d'un ascenseur à la Jonction, notamment à cause des coûts supplémentaires que cela peut engendrer.

Un commissaire libéral dit avoir eu des doutes quant à l'opportunité d'un itinéraire cycliste qui contourne la ville dans une logique de trafic automobile et non pas de mobilité douce. Dans le cadre de la mobilité douce, on a naturellement tendance à vouloir prendre au plus court. Il est d'avis que, en contournant la ville, cet itinéraire offre un maximum de sécurité, mais qu'il ne répond pas à l'objectif naturel de prendre toujours l'itinéraire le plus court.

M. Zwahlen pense que l'itinéraire prévu devrait être mis en relation avec le plan actuel des pistes cyclables. Il dit que la voie verte a deux aspects: les déplacements dans le cadre de la mobilité quotidienne et des déplacements en famille durant le week-end. Lors des déplacements quotidiens, les utilisateurs prendront des petits bouts qui débouchent sur des réseaux existants. Il pense que ce trajet sera de toute façon lié aux pistes cyclables existantes. Il pense qu'un trajet confortable et sécurisé est préférable au trajet le plus court.

## Proposition: étude de six tronçons de la voie verte d'agglomération

M. Zwahlen dit ensuite que les réseaux primaires doivent accorder une priorité aux transports individuels et une fluidité aux transports publics. Il est d'avis qu'il faudra avoir, dans la mesure du possible, des pistes cyclables totalement sécurisées sur les réseaux primaires. Il pense qu'il faut aussi avoir des pistes cyclables sur les réseaux secondaires s'il est possible, pour éviter des détours importants. Il signale qu'à Genève il manque des bouts, comme notamment la passerelle supplémentaire prévue le long du pont du Mont-Blanc.

Un commissaire du parti agrarien trouve les ponts de la Coulouvrenière et du Mont-Blanc très dangereux pour les cyclistes. Selon lui, les aménagements de sécurisation sur les deux ponts devraient être faits avant la voie verte. M. Zwahlen soutient qu'il existe des moyens d'améliorer leur sécurité sans que cela nécessite des coûts importants. Il partage l'avis selon lequel l'ascenseur prévu peut être supprimé en faveur des aménagements sur les deux ponts évoqués.

*Prises de position*

Avant les prises de position proprement dites s'entame une discussion autour de l'utilité d'obtenir un plan des pistes cyclables existantes à superposer à l'itinéraire de la voie verte, pour juger de leur complémentarité. Il est décidé que ce serait certainement intéressant, mais pas décisif pour le vote de la proposition. La commission renonce à obtenir le plan du réseau cyclable avant de se décider.

Un commissaire libéral dit que la proposition s'inscrit dans une vision complémentaire des moyens de transport et qu'elle valorise la mobilité douce dans des espaces aimables à traverser. Il déclare que le groupe libéral votera favorablement.

Une démocrate-chrétienne rappelle que son groupe s'était déjà exprimé favorablement dans le cadre du plan directeur communal et annonce que son groupe accepte le projet. Elle souligne cependant que, au moment du crédit de réalisation, ses doutes doivent être levés notamment en ce qui concerne la nécessité d'un ascenseur.

Un socialiste affirme que son groupe votera ce projet sans réserve aucune. Il se réfère au nombre important d'utilisateurs de l'ascenseur du quai de Seujet où le dénivelé est moins important et souligne que l'ascenseur prévu dans le projet constitue un investissement nécessaire et utile.

Les Verts soutiennent sans réserve ce projet. Néanmoins, ils resteront attentifs à ce que cet itinéraire soit un complément aux bandes et pistes cyclables réalisées et planifiées en ville et non pas un substitut. Les Verts partagent les soucis exprimés par l'Union démocratique du centre relatifs à la sécurité des cyclistes

## Proposition: étude de six tronçons de la voie verte d'agglomération

sur les ponts de la Coulouvrenière et du Mont-Blanc et souhaitent vivement qu'un aménagement convenable puisse se réaliser en complément à la proposition à l'étude.

Les commissaires d'A gauche toute! annoncent qu'ils voteront également ce projet. Ils disent que celui-ci permet aux cyclistes de faire le tour de la ville en toute sécurité. Ils ne sont par contre pas convaincus de l'utilité de l'ascenseur, mais pensent que la proposition définitive apportera plus de précision.

L'Union démocratique du centre votera également favorablement ce projet.

*Vote de la commission*

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité des commissaires présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

*Premier débat*

**M. Olivier Tauxe** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, voilà le magistrat en charge des travaux au sein de notre fière Ville de Genève qui arrive de nouveau avec une idée et un dossier sous le bras et qui nous annonce six voies vertes! Pour l'Union démocratique du centre, si nous nous sommes ralliés aux autres partis afin de soutenir cette proposition, il nous paraît néanmoins que certains lieux doivent être considérés en priorité dans l'action de l'exécutif.

Nous songeons notamment, Monsieur le magistrat, si je peux avoir votre attention, au pont de la Coulouvrenière, lieu à fort trafic routier où les cyclistes se trouvent dans des conditions de protection nulle. Ces derniers sont obligés de rouler sur les voies piétonnières, ce qui amène éventuellement des risques pour des femmes qui se promènent avec des pousse-pousse ou des enfants en bas âge. Je vous rappelle, Monsieur le magistrat, que lorsque vous voyez se déplacer un vélo tout-terrain casqué à pleine vitesse, excusez-moi de vous le dire, moi-même j'ai peur.

Ces conditions sont dangereuses et les piétons se déplacent sans aucune sécurité. Pour cette raison, nous pensons, à l'Union démocratique du centre, qu'il est indispensable d'entreprendre une action au niveau du Conseil administratif pour aménager une voie cycliste au pont de la Coulouvrenière, avant de songer, Monsieur le magistrat, aux voies vertes.

Pour en finir, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera quand même volontiers cette proposition.

## Proposition: étude de six tronçons de la voie verte d'agglomération

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, les Verts sont bien évidemment très contents et ils voteront avec enthousiasme ce crédit d'étude pour les tronçons de voie verte. En fait, il s'agit d'un élément de notre programme politique qui fait partie du projet d'agglomération et d'une planification au niveau du canton, et même de l'agglomération au-delà de nos frontières. Ce n'est donc pas, vous transmettez à M. Tauxe, Madame la présidente, une idée du seul magistrat.

Puisque j'ai la parole, je saisis l'occasion d'exprimer ma satisfaction quant au résultat des votations de ce week-end, où la majorité, une bonne moitié de la population genevoise, a accepté une initiative pour une mobilité douce. Nous pouvons dire que nous sommes sur la bonne voie, et sur la voie verte!

Cela dit, nous restons attentifs afin que cette voie verte ne soit pas utilisée comme alibi – et là je rejoins M. Tauxe – pour ne plus développer les voies directes transversales en ville. Il est très important, pour la vie quotidienne d'un cycliste et d'une cycliste, de développer aussi les trajets directs au centre-ville. Pour la voie verte, il s'agit plutôt d'un complément qui sert à la mobilité de plaisir, de week-end, même s'il y a des tronçons qui peuvent aussi servir de transit.

Pour en venir à d'autres détails de cette proposition, la question de l'ascenseur n'est pas encore très claire. Nous attendons les détails par rapport à cette idée de franchir le dénivellement entre le quai au niveau de l'Arve et le pont du chemin de fer. Je pense personnellement que cette solution – même si cela consomme de l'électricité – permet à nombre de cyclistes de franchir chaque jour le dénivellement. C'est encore une meilleure solution que si tous ces cyclistes prenaient la voiture, ou même peut-être un vélo électrique. Il faudra voir le bilan écologique.

Autre endroit où je serais curieuse de voir ce qui se passera, c'est au franchissement de l'avenue d'Aïre. Je me souviens qu'un commissaire a demandé en commission si ce franchissement se fera avec un tunnel ou une passerelle souterraine. Je sais bien que ce n'est pas possible, mais je pense que ce sera un casse-tête et je me réjouis de voir la solution que nous présentera le magistrat.

Je le répète, nous sommes ravis de cette proposition et nous nous réjouissons de voir sa concrétisation.

**M. Jacques Finet** (DC). Le Parti démocrate-chrétien, comme les autres, soutiendra cette proposition, mais nous avons quand même quelques inquiétudes par rapport au coût de cette opération. Je vous rappelle qu'il s'agit d'aller de Henri-Mussard à Saint-Jean par tronçons discontinus, et j'ai fait un petit calcul. J'ai regardé la longueur. On parle de 2150 m, un peu plus de 2 km, et on nous demande 461 francs le mètre pour l'étude, ce qui nous met, comme chacun sait, le

## Proposition: étude de six tronçons de la voie verte d'agglomération

prix de la réalisation à environ 4600 francs le mètre, ce qui fait 4 600 000 francs le kilomètre! C'est peut-être un tout petit peu cher pour une voie cycliste...

D'autre part, les croisements ne sont pas sécurisés, on passe la rue de Saint-Jean on ne sait pas comment – avec des feux rouges peut-être? Il n'est pas question de faire des passages souterrains, paraît-il... On nous dit à propos de l'accès des services de secours qu'il s'agit d'une mobilité douce, donc les accidents seront relativement légers... Je trouve cela assez rigolo!

Cela étant, nous voterons quand même cette proposition, mais j'attire l'attention de l'assemblée sur le coût exorbitant de cette opération.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, c'est un très beau projet. Et non seulement c'est un très beau projet, mais il est l'œuvre de notre action au sein du projet d'agglomération. C'est un projet structurant, qui a été comme une colonne vertébrale décidée par l'ensemble des communes, du Canton et des communes françaises voisines. En conséquence de quoi, ce projet permet une réelle coopération de toute la région.

Cela étant, effectivement, il coûtera assez cher, ceci imposant cela, puisque c'est un grand projet. Je vous rappelle, Monsieur Finet, que la participation de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération sera à hauteur de 40%, dans la mesure où nous commencerons ce projet avant 2014.

Monsieur Tauxe, comme vous le savez, nous ne sommes malheureusement pas à la Direction générale de la mobilité. Nous avons fait un effort pour le pont de la Coulouvrenière et je peux vous annoncer que des pictogrammes sont inscrits depuis une semaine maintenant sur les trottoirs pour essayer non seulement de séparer les ayants droit – les cyclistes et les piétons – mais de les avertir que les uns et les autres doivent cohabiter.

Cette mesure est *a minima*. En revanche, nous réclamons une mesure plus importante, et le vote de ce week-end améliorera peut-être la politique en ce qui concerne la ségrégation des pistes cyclables d'avec les piétons. Toujours est-il que c'est un compromis qui va dans le bon sens.

Je vous remercie de votre attention et du vote, une fois de plus, positif de cette proposition.

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (52 oui).

Proposition: étude de six tronçons de la voie verte d'agglomération

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la loi sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE);

vu le plan cantonal de mesure sur l'ordonnance sur la protection de l'air (OPAir);

vu le plan cantonal de mesure sur l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB);

vu la fiche du plan directeur communal PL7;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 991 500 francs destiné à l'étude de faisabilité pour l'aménagement de six tronçons de la voie verte d'agglomération situés sur le territoire de la Ville de Genève (franchissement des niveaux du bois de la Bâtie et études d'aménagement de tronçons se situant rue Henri-Mussard, passage dit «chemin des Infirmières», quai du Cheval-Blanc, pont de la Jonction – sentier du Promeneur-Solitaire – rue du Contrat-Social et extrémité nord de la couverture des voies de Saint-Jean et franchissement de l'avenue d'Aire).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 991 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux aménagements projetés.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner:**

- la motion du 26 mai 2008 de MM. Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier et Christiane Olivier: «Nuit des musées» (M-807 A)<sup>1</sup>;
- la résolution du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Renate Cornu, Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Christiane Olivier, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Christophe Buemi, Yves de Matteis, Thierry Piguet, Roland Crot et Pascal Rubeli: «Une nuit? Ce n'est pas assez (Nuit des musées)!» (R-130 A)<sup>2</sup>.

**Rapport de M. Yves de Matteis.**

Lors de sa séance plénière du 17 décembre 2008, le Conseil municipal a renvoyé la motion M-807 (déposée le 26 mai 2008) auprès de la commission des arts et de la culture.

De même, lors de sa séance plénière du 23 mars 2010, le Conseil municipal a renvoyé la résolution R-130 (déposée le 17 février 2010) auprès de la même commission.

Cette dernière s'est réunie en 2009 pour traiter ce premier objet, puis, en 2010, ces deux objets, les 15 janvier (audition des auteurs de la motion et désignation du rapporteur), 22 janvier (audition de M. Florian Schmied, associé de Trivial Mass Production, organisateur de la Nuit des musées de Lausanne), 29 janvier (audition de M. Patrice Mugny), 19 février (audition de M. Cäsar Menz, directeur des Musées d'art et d'histoire), 19 mars (audition de MM. Darier et Bernard) et 23 avril 2009 (audition de M. Roger Mayou, directeur du Musée international de la Croix-Rouge), et les 17 juin (audition des auteurs de la résolution), 24 juin (suite de la discussion avec les dépositaires de la résolution), 30 septembre, 7 octobre, 21 octobre (vote sur la motion) et 4 novembre 2010 (vote sur la résolution), sous les présidences successives de M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato et Marie-Pierre Theubet.

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Développée, 3809.

<sup>2</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Commission, 5320.

Les notes de séances ont été prises successivement par M<sup>mes</sup> Marianne Cherbuliez, Nathalie Bianchini et Consuelo Frauenfelder, que nous remercions chaleureusement pour leur excellent travail.

### **Rappel de la motion M-807**

Considérant:

- la variété et la qualité des expositions musicales offertes en ville de Genève;
- l'intérêt constant de l'ensemble de la population locale et régionale ainsi que des touristes pour nos musées;
- le succès rencontré par le Muséum d'histoire naturelle à l'occasion de ses soirées à thème et par le Musée d'ethnographie de Genève avec sa «Nuit des Bains»;
- la véritable attraction que procure l'ouverture des musées la nuit dans d'autres villes culturelles;
- l'importance de promouvoir un accès à la culture pour tous,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de «Nuit des musées» permettant une découverte de ces espaces d'exposition, chaque année, durant une nuit.

### **Rappel de la résolution R-130**

Considérant:

- que Genève est l'une des dernières villes à organiser une Nuit des musées;
- que cette manifestation génère un coût important pour quelques heures nocturnes;
- que l'événement peut s'allier de nombreux sponsors,

le Conseil municipal propose:

- que la Nuit des musées ne se contente pas de ce qui se fait déjà;
- que, pour un investissement comparable, Genève offre une prolongation de la manifestation dans l'espace public;
- que dans cette perspective la Ville offre une quinzaine des «arts en milieu urbain»;
- que cette proposition soit étudiée afin de réaliser une première édition en 2011.

### **Avant-propos**

Une motion M-375, «Pour une nuit des musées à Genève», avait déjà été déposée par des membres de divers partis du Conseil municipal et renvoyée en



commission le 27 septembre 2003 (cf. rapport M-375 A), invitant le Conseil administratif à «étudier la mise en œuvre d'une nuit des musées annuelle à Genève, sur le modèle déjà en vigueur dans d'autres villes de Suisse et de l'étranger, en collaboration avec les partenaires publics et privés concernés (institutions culturelles, musées, espaces d'art, etc.), et en recherchant activement des sponsors privés pour financer cette manifestation».

Les arguments en faveur d'une telle proposition avaient été, en résumé, les suivants:

- valorisation des investissements culturels genevois, surtout pour les musées;
- reconnaissance de la valeur culturelle et touristique ajoutée des collections et musées;
- mise en réseau, sur une nuit, des institutions diverses pour mieux les faire connaître;
- possibilités pour elles de pouvoir s'engager envers le public de manière très conviviale;
- prise en compte de l'énorme succès auprès du public de telles nuits ailleurs;
- attrait pour les sponsors plus enclins à financer des événements que des institutions;
- alliance entre partenaires publics et privés (également pour l'organisation de la nuit).

La motion s'inspirait notamment:

- de la Nuit des musées de Lausanne, dont le succès allait grandissant;
- d'articles dans la presse allemande, avec une édition importante à Berlin;
- de débats autour du Musée d'ethnographie de Genève et du regroupement géographique des musées.

Examinée au cours de trois séances (20 novembre 2003, 5 février 2004, 26 février 2004), la motion, acceptée en commission (9 voix pour: 3 L, 1 R, 1 UDC, 1 DC, 1 Ve, 2 AdG/SI, et 4 abstentions: 3 S et 1 UDC), avait été refusée de peu en séance plénière le 8 septembre 2004 (29 non, 26 oui et 2 abstentions), du fait des difficultés suivantes:

- coûts importants pour la Ville (entre 500 000 francs et 1 million de francs avec les imputations internes), ce alors que des manifestations culturelles sont passées d'annuelles à biennales pour faire des économies;
- problèmes d'extension des horaires des collaborateurs, problèmes d'effectif de surveillance, majoration des heures de travail, etc. (l'association regroupant tous les musées de Genève avait exprimé des réticences quant au temps et moyens financiers requis).

Pour le magistrat en charge de la culture, le problème n'était pas la Nuit des musées, mais les problèmes budgétaires impliqués, Genève faisant déjà un effort énorme en matière de culture (*n.d.l.r.: Lausanne 50 millions pour la culture, Genève 200 millions, y compris pour financer les musées, gratuits à Genève, payants à Lausanne*). Il avait plaidé pour des motions plus réalistes sur le plan budgétaire.

D'autres désiraient attendre les résultats de l'«Enquête sur les pratiques culturelles dans le canton de Genève» (cf. [http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/documents/rapports/culture/pc\\_rapport.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/documents/rapports/culture/pc_rapport.pdf)). Cette étude, publiée plus tard en 2004, mentionnait précisément qu'«aujourd'hui, la majorité des Genevois est moins attirée par les formes classiques de culture et souhaite plus de fêtes informelles», mentionnant aussi, pour l'offre en manifestations culturelles, que «l'attente principale qui s'exprime est celle d'animations en plein air et de spectacles de rue». Cette étude montrait aussi que les activités culturelles qui ont le plus de succès sont celles qui sont liées à un événement, comme les fêtes culturelles – Fête de la musique – ou les fêtes de quartier). L'étude allait donc plutôt dans le sens du principe d'une nuit des musées / nuit blanche.

L'examen de la motion et de la résolution faisant l'objet de ce rapport ayant nécessité un nombre quatre fois plus important de séances de commission (une douzaine en tout), nous avons choisi de ne pas rendre compte des débats ayant eu lieu en commission (pour ceux-ci, veuillez vous référer aux procès-verbaux), mais de faire un document résumant de manière synthétique et thématique (pour cette dernière partie, référez-vous à l'annexe 1) les diverses interrogations des commissaires et les éléments de réponse.

### **Synthèse sur la nuit des musées**

Nous reproduisons ici une synthèse faite par la présidente de la commission sur la base des procès-verbaux sur cet objet, et dressant l'historique des auditions. M. Schmied de la société Trivial Mass Production a été auditionné le 22 janvier 2009, concernant la Nuit des musées à Lausanne, qui est organisée depuis 2001. Le but étant de créer des animations attractives, de toucher les familles, avec une ouverture dès 14 h, contrairement à 18 h en Europe. Ils ont également décidé de créer un lieu éphémère (le Musée FMR), pour éviter que la partie festive ne se déroule dans un musée. Après un exercice, la société a demandé à la Ville de créer une association, qui puisse rechercher de l'argent auprès des mécènes et qui est constituée de personnes travaillant dans les musées privés et cantonaux. Vingt-deux musées participent. Lausanne ne souhaite pas faire participer les galeries, afin d'éviter le côté commercial. En 2009, la nuit fêtait ses 8 ans et M. Schmied a insisté sur l'effort des musées, qui a permis d'augmenter la fréquentation. Le coût est de 400 000 francs en 2009, et la nuit est payante (10 francs dès 16 ans, incluant

l'accès à tous les transports). Un tiers est donc payé par la billetterie, un tiers par le privé et un tiers par le public. La manifestation enregistre 16 000 visiteurs, et se situe toujours le dernier week-end de septembre. Un cahier des charges a été établi, que la commission n'a jamais reçu.

Le 11 mai 2009, la commission a reçu un document de la Ville de Genève, dans lequel le département a rappelé que la première motion (M-375) relative à cet objet avait été refusée par le Conseil municipal. La deuxième motion (M-807) a été déposée le 26 mai 2008. La présidente rappelle que la Nuit des musées a été lancée en 1995 en France et qu'elle est européenne depuis 2007, où 960 musées ont participé au sein de 41 pays. La manifestation est gratuite et conviviale, et cherche à attirer de nouveaux publics et de mettre en lumière d'autres formes artistiques dans le but de créer un dialogue entre le patrimoine et l'art d'aujourd'hui. Genève regroupe huit musées municipaux: le Musée d'ethnographie de Genève, le Musée d'art et d'histoire (avec le Musée Rath, la Maison Tavel, l'Ariana et le Cabinet des estampes), ainsi que le Muséum d'histoire naturelle. Le coût envisagé par le département serait de 1 073 671 francs. Puis, la commission des arts et de la culture a auditionné M. Mayou le 23 avril 2009, pour le Musée de la Croix-Rouge, qui se disait totalement favorable, souhaitait organiser des «events», joindre des professionnels de l'événementiel, les transports gratuits et une entrée payante. M. Mayou a aussi déclaré que le surcoût pour le musée ne serait pas énorme, et qu'il pense que tous les musées doivent participer, en mettant en avant leurs spécificités. Enfin, la commission a rencontré M. Menz le 19 février 2009, qui est favorable et qui a insisté sur le fait de croiser les publics. M. Menz a relaté leur expérience quant à l'organisation d'une soirée dans le cadre de la céramique portugaise, qui avait rencontré un vif succès.

### **Synthèse sur la nuit blanche**

La nuit des musées s'arrête à minuit, alors que la nuit blanche dure toute la nuit, d'où son titre. La nuit blanche a lieu à l'extérieur. Les objectifs ne sont pas les mêmes. Lors de la nuit des musées, visant à montrer le patrimoine muséal, les institutions sont parfois connectées entre elles par une thématique commune, comme à Lausanne. Une personne parcourt en moyenne quatre musées. Une version maximaliste consiste à ajouter des événements particuliers (performances, musique, films, défilés de mode) aux musées, avec un organisme extérieur qui fasse la coordination, comme à Lausanne. La version minimaliste (moins séduisante pour les sponsors) consiste à faire fonctionner l'institution de manière normale, mais plus longtemps dans la soirée. La nuit blanche propose un concept différent, plus axé sur l'avant-garde, et met l'accent sur l'art contemporain et les jeunes créateurs, en essayant de les rendre plus accessibles. Lors du voyage effectué par la commission pour participer à la Nuit blanche de Paris, il y avait un

mélange entre les deux concepts. Par exemple, la commission a visité le Musée Guimet, qui était ouvert jusqu'à 1 h du matin, avec des installations temporaires dont le vernissage coïncidait avec la Nuit blanche (deux artistes invités pour intervenir face aux collections orientales, dont Chen Zhen, avec sa fameuse table, créée pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU à Genève). Puis les commissaires se sont rendus sur divers sites animés par des installations jouant, pour la plupart, sur la lumière (étant à l'extérieur et en pleine nuit): lustre géant éclairé, inscriptions au néon sur la façade de l'Hôtel de Ville, réseau de fils tendus éclairés au laser et donnant une impression saisissante de lucioles se déplaçant très rapidement, saisons de lumières multicolores sur la Seine, etc.

La nuit blanche se déroule donc à l'extérieur, avec des éléments contemporains instaurés dans des quartiers précis et des lieux investis, qu'ils soient adéquats ou surprenants (les gares, les salles de spectacle). Par rapport aux partenaires, la nuit blanche permet d'associer énormément d'organismes (les galeries, les musées, les associations d'artistes) et attire les sponsors. Il existe un label nuit blanche. La nuit blanche est également plus propice à une balade dans la ville, les transports publics étant gratuits et ouverts toute la nuit. Une conception de cette nuit blanche a été évoquée par deux commissaires (cf. annexe 2). Deux concepts ont été évoqués en commission par ces deux commissaires: l'art contemporain présenté dans l'espace public (de nuit) et une vision plus populaire de l'art de rue (avec ses spécificités).

Il serait également possible de connecter les deux nuits en une seule, et de créer ainsi un événement mixte, qui se déroulerait à la fois à l'extérieur et à l'intérieur de certains établissements. Enfin, une nuit des musées reviendrait plus chère, pour la simple raison qu'il est plus difficile de faire intervenir des privés dans des collections publiques. La nuit blanche, au contraire, pourrait être subventionnée à 100%.

La commission ne devant en aucun cas se substituer aux mécanismes ad hoc, et devant le moins possible se prononcer sur l'aspect artistique des projets, c'est avant tout l'aspect financier touchant les budgets que nous voulons mettre en exergue dans le rapport proprement dit, impératifs qui devraient en priorité présider aux éventuelles décisions ou recommandations à faire au plénum. Ce qui n'empêche pas de se prononcer sur la valeur de l'idée générale, qui pourrait justifier (ou non) des dépenses supplémentaires éventuelles.

## **Budget**

A Lausanne, le budget a varié de 80 000 francs (1<sup>re</sup> édition) à environ 400 000 francs (financement: grosso modo un tiers sponsors, un tiers public (autorités + fondations), un tiers vente billets (Lausanne 30 000 francs, Vaud 30 000 francs, Loterie romande 60 000 francs, vente billets 120 000 francs,

recette bars 20 000 francs, Fondation Sandoz 15 000 francs, sponsors privés 85 000 francs), cette dernière version incluant 22 musées. On peut estimer les coûts cachés (permanences musées) à 100 000-200 000 francs. Donc une manifestation à un coût total d'environ 600 000 francs (ces coûts n'ont pas pu être calculés précisément à Lausanne, alors qu'à Genève la pratique dite de calcul des «coûts complets» (y compris d'ailleurs les imputations internes, c'est-à-dire les heures de travail des fonctionnaires) est usuelle (pour plusieurs manifestations).

A Genève, le budget pour une nuit des musées, selon le département de la culture, serait plus important (cf. budget en annexe 3) et se monterait à 1 073 671 francs pour neuf lieux. Pour le magistrat, le coût d'une nuit blanche, s'il devait être ajouté, reviendrait à un, voire plusieurs millions supplémentaires selon son envergure.

Lors des débats en commission, certains commissaires ont émis l'idée que, sur ce même budget de la nuit des musées, on pourrait également financer la nuit blanche. D'autres ont émis l'idée que les coûts supplémentaires pourraient être entièrement financés par des sponsors (*n.d.l.r.*: *un peu à l'image du Festival Arbres et lumières, pour lequel chaque artiste «décorant» un arbre sur la rade est pris en charge par une entreprise, sachant qu'il y a, en général, une vingtaine d'entreprises qui jouent le jeu*).

En examinant toutes les propositions évoquées durant les nombreuses séances de commission, plusieurs solutions, et donc plusieurs choix budgétaires possibles, s'offrent donc, mais au minimum pour un coût d'un million supplémentaire à inscrire au budget de la Ville de Genève:

1. offrir seulement une nuit des musées, ou une nuit blanche (coût annuel de 1 million de francs);
2. offrir alternativement une nuit des musées (par exemple, années paires) et une nuit blanche (années impaires), les œuvres extérieures restant dans l'espace public pour une durée plus longue (coût annuel de 1 million de francs);
3. offrir chaque année une nuit des musées, qui pourrait être prolongée par une nuit blanche (coût annuel de plus de 2 millions de francs);
4. offrir chaque année une nuit des musées, qui pourrait être prolongée par une nuit blanche, cette dernière étant entièrement financée par des sponsors, quitte à supprimer des événements similaires déjà existants, comme le Festival Arbres et lumières (coût annuel de 1 million de francs);
5. offrir une nuit des musées, prolongée par une nuit blanche, ce pour un coût de plus de 2 millions, mais de manière biennale (coût annuel de 1 million utilisé tous les deux ans), voire quadriennal ou, pour plus de visibilité (multiple de 5), quinquennale (coût annuel réparti de 500 000 francs, respectivement 400 000 francs par an)

(N.B.: A Paris, pour la Nuit blanche, le coût est de 1 200 000 euros, pour un million de visiteurs).

### **Financement et budget de la première manifestation**

Selon le magistrat, si la situation financière de la Ville est meilleure – ou si suffisamment de sponsors sont intéressés – une première nuit des musées pourrait être lancée sous forme de test. Soit les sommes seraient prises sur le budget existant, mais aux dépens d'autres lignes et d'autres projets, soit un crédit extraordinaire pourrait être voté par la Ville, ce pour une seule année (et donc non inscrit sur une ligne budgétaire régulière), sur un montant que le département de la culture aurait calculé, en fonction de la demande du Conseil municipal.

Selon le magistrat, la commission des arts et de la culture pourrait même faire une motion, qui serait validée par le Conseil municipal, sur la création d'une nuit des musées avec un nombre donné de musées (par exemple, imaginer un premier lot, avec une dizaine de musées, avec le Muséum, le Musée des sciences, le MAH, la Maison Tavel, le Musée de la Réforme, qui a un grand renom, et par exemple la Fondation Bodmer, ou encore le Musée Barbier-Mueller, pour n'en citer que quelques-uns).

Comme on l'a vu en commission, il faut d'emblée commencer en voyant grand (M. Mayou, directeur, et d'autres pensent qu'il ne faut pas aller morceau par morceau car, dans ce cas, ils n'auront jamais les éléments d'évaluation nécessaires. Si quelques musées seulement sont ouverts et que l'événement ne fonctionne pas, cela ne signifiera encore pas qu'il ne fonctionnerait pas, si tous les musées étaient ouverts). Ajouter une nuit blanche à la nuit des musées rendrait bien sûr l'exercice deux fois plus cher (pour certains commissaires deux fois plus difficile, sauf si des sponsors s'annoncent).

### **Conclusion**

En résumé, les séances de commission ont confirmé que la nuit des musées a pour but principal de relancer la fréquentation des musées en attirant ceux qui n'y viendraient jamais, ou ceux qui n'y reviendraient pas forcément, cela en en faisant un véritable événement (pas question d'une simple visite des expositions à la «lampe de poche»), en faisant même découvrir plusieurs musées en une nuit, avec un effet «foule» misant aussi sur la complicité et la convivialité entre les participant-e-s encore multiplié du fait de l'apport des touristes venus exprès pour cela (comme la commission des arts et de la culture qui s'est déplacée à Paris pour l'événement).

Globalement, les commissaires (certains d'entre eux inspirés par le voyage de commission à Paris pour participer à sa Nuit blanche) sont d'avis (cf. vote ci-après) que l'événement serait encore plus exceptionnel s'il était doublé d'une nuit blanche, permettant d'allier deux concepts très différents mais complémentaires. Pour la première, une manifestation d'intérieur, liée à des institutions souvent perçues comme poussiéreuses, qui la plupart du temps présentent un patrimoine lié au passé, selon des présentations assez normées et «attendues» (vitrines, etc.). Pour la deuxième, une manifestation extérieure, liée à l'art contemporain au contraire souvent perçu comme inaccessible de par un côté «avant-gardiste» ou lié aux arts de la rue, moins connus que l'art institutionnel. Les deux nuits visent à faire connaître le patrimoine, celui d'hier à celui d'aujourd'hui, en créant un pont entre les créations artistiques du passé et celles du présent. Hormis l'effet multiplicateur des publics, ces manifestations pourraient donner au public le sentiment de vivre un événement ensemble, de participer à un mouvement commun permettant de créer des liens entre des générations et des publics différents, sensibilisés à l'environnement et ses possibilités d'innovation et d'embellissement de l'espace urbain à travers l'intervention d'artistes, mais aussi de créateurs d'autres domaines comme ceux du design, de l'architecture paysagère, de l'environnement ou de technologies visuelles.

A Berlin, par exemple, on a décidé de mener les deux expériences, l'une consacrée à la valorisation du patrimoine muséal et une autre aux découvertes plus insolites et d'avant-garde. Ce regroupement permettrait, selon la commission, de générer une émulation plus forte, de faire appel à un public plus nombreux et diversifié. La multiplication des publics et des points de vue a également été vue par la commission comme étant le moyen le plus sûr d'avoir un grand nombre de sponsors.

### **Discussion et prises de position des groupes parlementaires du 21 octobre 2010**

A gauche toute!: C'est une bonne idée, un bon projet, surtout si la nuit des musées et la nuit blanche sont intégrées, ce qui mettrait en exergue les richesses des musées en créant un lien avec l'art contemporain et les jeunes artistes. A gauche toute! demande que le département prenne en charge l'organisation.

Les Verts: La motion est de qualité, et il serait opportun d'avoir une navette reliant les divers lieux (notamment pour les personnes handicapées).

Le Parti démocrate-chrétien: La motion est très bonne, un tel événement, immense succès en Europe, manque à Genève. L'ouverture nocturne du Musée d'art et d'histoire (fête du centenaire) prouve que cela aurait tout son sens. L'événement devrait être organisé par le département.

Le Parti radical: Rejoint les propos du Parti démocrate-chrétien et se réjouit que cet événement soit mis en œuvre rapidement.

La Parti libéral: Juge également intéressant de lier les deux événements, diminuant les coûts, attirant plus de public et distinguant l'événement genevois de la Nuit des musées de Lausanne.

### **Vote sur la motion M-807 (Nuit des musées)**

Mise aux voix, la motion M-807 est adoptée à l'unanimité de la commission (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC).

### **Vote sur le fait de lier la motion M-807 (Nuit des musées) et la résolution R-130 (principe des nuits blanches)**

Certaines réserves se font entendre de la part de certains commissaires à propos du fait de lier les deux objets. Une intervenante mentionnant notamment le fait que, lors des discussions, il s'agissait de commencer par la nuit des musées, puis de mettre en place une nuit blanche, de manière à obtenir une biennale (pour diminuer les coûts).

D'autres craintes consistaient également dans le fait que, si les deux événements devaient coûter chacun 1,3 million, le coût annuel total du projet serait trop important et le risque serait grand que le projet, refusé deux fois déjà, le soit à nouveau si on le charge ainsi.

Un autre commissaire est d'avis de ne pas lier les deux événements, afin de ne pas tout mélanger.

Les arguments exprimés lors des séances pour au contraire lier les deux projets sont les suivants:

- de cumuler les publics cibles des deux événements (musées + art contemporain);
- faire un événement de taille plutôt que deux petits;
- éviter de faire un travail à double;
- permettre de se distinguer de la Nuit des musées de Lausanne.

La présidente passe au vote afin de lier ces deux objets:

- pour: 2 AGT, 1 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L;
- contre: 1 S, 2 UDC;
- abstention: 1 S.



**Vote sur la résolution R-130 (4 novembre 2010)**

Il n'y a pas de prise de position des partis, les membres de la commission s'étant exprimés lors des discussions – quasi unanimes – autour de la résolution. La résolution a été légèrement modifiée par rapport à son intitulé initial, notamment afin de la lier de manière plus étroite au concept de nuit blanche, et de préciser que les œuvres montrées dans ce cadre restent plus longtemps dans l'espace public. La dernière modification consistait à ne pas fixer de date précise pour cette première édition. Enfin, même si la motion M-807 inclut bien dans son énoncé un concept de périodicité annuelle («chaque année durant une nuit»), la résolution R-130, complémentaire et votée postérieurement, semble ne proposer qu'une «première édition» qu'on pourrait comprendre comme une édition test.

La présidente passe au vote de la résolution R-130 modifiée.

La résolution est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 AGT, 2 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC).

*PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal propose:

- que la Nuit des musées ne se contente pas de ce qui se fait déjà;
- que, dans ce cadre, Genève offre une extension de la manifestation dans l'espace public par une Nuit blanche en référence à la charte établie par la Ville de Paris en 2002;
- que, dans cette perspective, les expositions puissent se poursuivre par une quinzaine des «arts en milieu urbain»;
- que cette proposition soit étudiée afin de réaliser une première édition à brève échéance.

*Annexes:*

Annexe 1: Divers éléments réunis par thème

Annexe 2: Projet pour une «Nuit blanche des musées» avec un parcours créatif en ville

Annexe 3: Budget remis par le département de la culture

Annexe 4: Calendrier des manifestations prévues en 2009 remis par le département de la culture

Annexe 5: Synthèse remise par le département de la culture

**ANNEXE 1 – Divers éléments réunis par thème****Expériences déjà effectuées**

Le concept existe à l'étranger où de nombreuses villes, dont certaines ne disposent même pas d'un patrimoine aussi riche ni d'un renom aussi grand que celui de Genève, ont déjà leur «Nuit des musées».

Des événements similaires ont déjà été ponctuellement organisés à Genève, avec par exemple:

- des visites de Muséum d'histoire naturelle organisées de nuit (avant tout public d'enfants);
- ouverture du Mamco une nuit par mois;
- vernissage et lancement de souscription à l'agrandissement au MAH la nuit du 9 septembre 2008 (tentes dans la cour, nourriture servie aux visiteurs, etc.), avec un financement extérieur important

**Nécessité d'un tel événement**

A-t-on besoin d'un tel événement? Lausanne a 20 manifestations culturelles par an, Genève 74 (le nombre le plus élevé de Suisse). Ajouter une manifestation de taille, n'est-ce pas une inflation indésirable? Mais certains autres événements, comme la Fête de la musique, avaient, au départ, rencontré certaines réticences (coûts élevés, expérience pilote, organisation énorme, etc.) et sont devenus des véritables institutions de la vie culturelle genevoise, au même titre que les institutions «fixes». L'étude de 1994 citée plus haut montre par ailleurs que les événements culturels sont plus prisés – et fréquentés – que les institutions culturelles «fixes».

**Annuel, biennal, tous les quatre ans?**

Le cas échéant, une telle manifestation doit-elle avoir lieu chaque année, alors qu'on a déjà dû faire passer certaines manifestations en «biennales»? Eventuellement, cette nuit des musées pourrait remplacer, ou se mêler à un autre événement déjà existant. Elle pourrait aussi être biennale, voire tous les quatre ans, si une telle périodicité permet d'avoir un événement de grande qualité, dont le rayonnement serait important. En résumé, «mieux, mais peu souvent» vaut mieux que «souvent, mais moins bien». Mais une majorité de la commission se dessinait par ailleurs pour un événement «lisible», donc une sorte de régularité, de périodicité, pour ancrer l'événement (chaque année, les années paires, tous les 5 ans?) Quitte à réadapter après un ou deux exercices.

### **Horaires, durées, etc.**

A l'étranger, les «Nuits des musées» ouvrent à 18 h environ pour fermer à minuit, voire 2 h du matin. Ce n'est donc pas vraiment une nuit entière. Lausanne a choisi d'ouvrir dès 14 h afin de permettre aux familles avec enfants de participer, et les musées ferment à 2 h du matin. A Genève, par exemple selon M. Marin, directeur du MAH, il est plus probable que les institutions ferment à minuit, mais pas au-delà, car le personnel n'arriverait pas à organiser une manifestation qui durerait jusqu'au matin.

### **Personnel**

La question du personnel a souvent été évoquée comme obstacle. Concernant le personnel régulier, leurs heures supplémentaires pourraient être aisément compensé par des congés supplémentaires (plutôt que par le paiement d'heures supplémentaires) ou par un rattrapage de leurs heures, durant lequel des temporaires seraient engagés. Il est possible aussi, vu le nombre du public, qu'il soit nécessaire d'employer du personnel temporaire supplémentaire. Selon le magistrat, pour les animations et événements particuliers (médiateurs, artistes, etc.) du personnel supplémentaire pourrait être employé soit sur les fonds ponctuels existants soit sur des enveloppes supplémentaires votées par le Conseil municipal.

### **Payant ou gratuit**

A Lausanne, la Nuit des Musées est payante (passe à 10 francs, tout compris), mais c'est le cas de tous les musées (le public y est habitué), alors que les musées genevois sont gratuits (sauf les expositions temporaires (cf. vote du Conseil municipal). A Genève, il serait impensable de faire payer (même si certains en commission ont parlé de somme «minimale», de billets «familles», ou de gratuité partielle (personnes jusqu'à 18 ans, ou 25 ans, comme à Bâle).

### **Musées publics ou privés, municipaux ou plus?**

La manifestation devrait concerner tous les musées, car, à Genève, ils forment un ensemble d'une grande qualité. Certains musées non municipaux, consultés en commission ou informellement (Bodmer, Baur, Patek Philippe, Musée de la Croix-Rouge) seraient ouverts à la manifestation. Certains feraient un effort (gratuité pour le Musée de la Croix-Rouge, et investissement de 20 000 et 25 000 francs pour la manifestation).

**Dans un musée, tous les musées, un quartier seulement?**

Certains pensaient plutôt commencer «petit», avec un, voire deux ou trois musées, comme le MAH, ou le MEG, par exemple, ou en commençant par une mobilisation par quartier (M. Bernard), par exemple avec le quartier des Bains (MAMCO et MEG). Pour la majorité, un climat de fête nécessite d'emblée une manifestation d'envergure, répartie sur toute la ville, si ce n'est avec les 34 musées genevois, du moins avec le tiers d'entre eux (11-12), voire plus, pour permettre une visibilité et impact maximaux, un tournus, des économies, et un test réaliste de la formule (impossible avec une «demi-nuit des Musées»). D'autres lieux ont été évoqués, comme les bibliothèques.

**La question de la sécurité**

L'un des obstacles mentionné a été la sécurité du fait 1) de l'affluence exceptionnelle espérée du public, 2) qu'un public nocturne pourrait compter des éléments indésirables (personnes «éméchées» ou attirée par le côté «fête»). Mais de tels débordements n'ont pas été constatés (ni à Lausanne, ni selon M. Mayou, directeur du Musée de la Croix-Rouge). Selon le magistrat la problématique devra être étudiée, de la même manière que durant les expositions ordinaires, mais en considérant une plus grande affluence. Les éventuels coûts supplémentaires seront très variables selon les musées. Pour certains (comme Patek Philippe), la sécurité pourrait même rendre une participation difficile (20 personnes maximum par visite). A Lausanne, le problème était en partie réglé avec le fait que la partie festive était focalisée dans un lieu particulier, le musée FMR (ouvert plus longtemps, de 22 h à 5 h).

**Quels publics?**

Il a été relevé que, pour un événement particulier, et étant donné l'effet de masse d'un public réuni en quelques heures, on peut mieux focaliser sur des publics spécifiques: les communautés étrangères (cas mentionné par M. Menz d'une soirée de présentation de céramiques portugaises à l'Ariana avec la communauté portugaise), les enfants, les personnes en situation de handicap (avec par exemple des navettes), etc.

**Quelles expositions, quels contenus?**

La majorité de la commission désirant un événement réellement exceptionnel, d'autres contenus ou arts pourraient être convoqués, mais sans pour autant se disperser ou perdre en lisibilité si tous les arts s'en mêlaient. Selon M. Mayou (directeur du Musée de la Croix-Rouge) les musées devraient vendre, au cours

de cette soirée, leur spécificité, mais de façon originale, forte, intéressante, amusante, émouvante.

Certains verraient volontiers des choses qu'on n'a pas forcément l'habitude de voir au musée. Soit comme dit précédemment, par une animation ou un accompagnement particulier sur les collections (ateliers pour enfants, visite guidées en plusieurs langues, etc.), soit du fait d'une intervention extérieure (spectacle, concert, lecture de contes, jeux de lumières, projection de film, etc.), soit en montrant des parties du musée habituellement cachées (ateliers de restauration, pièces stockées en sous-sol, ou, en cas de rénovation (MAH) ou construction (MEG) d'un musée, ces travaux eux-mêmes).

### **Date et période de la nuit des musées**

La plupart des villes choisissent des périodes qui sont relativement calmes et comptent peu d'événements culturels. A Lausanne, la nuit des musées se tient durant le dernier week-end de septembre. A Berlin elle a lieu les deux derniers week-ends de janvier et février, et ailleurs elle a lieu en septembre, janvier, mai (nuit des musées européenne), etc. Chacun des 7 collaborateurs du Musée de la Croix-Rouge consultés pour réfléchir à ce concept, déjà en 2003, avait donné une date différente. Seule certitude, il faut étudier le calendrier genevois et voir la période qui est la moins surchargée (mars, avril, octobre, novembre?). Le département de la culture a souligné cette difficulté (cf. annexe 4, Calendrier des manifestations prévues en 2009)

### **Transport**

Pour la Nuit des musées lausannoise, les transports pour accéder et repartir des musées sont inclus dans le «passe» valable pour les entrées (accord avec les TPL). Un tel accord serait difficile à Genève, car selon M. Mugny, pour accorder la gratuité, les TPG voudraient certainement une contrepartie, par exemple une gratuité pour leurs usagers (ce qui n'aurait pas grand sens pour une manifestation déjà gratuite). Ailleurs, des transports supplémentaires sont organisés. Pour la nuit des musées genevoise, il serait intéressant, en plus des TPG, d'avoir des navettes afin, notamment, d'amener les visiteurs à mobilité réduite d'un musée à l'autre (cf. supra: les associations de personnes handicapées devraient être contactées afin d'organiser ce point).

### **Financement, sponsoring, mécénat**

A Lausanne, il semblait plus adéquat qu'une association soit créée afin de récolter le sponsoring ou le mécénat. Mais l'expérience d'un vernissage et lancement de souscription à l'agrandissement au MAH le 9 septembre 2008 (tentes

dans la cour, nourriture servie aux visiteurs, etc.), avec un financement extérieur important, montre qu'une institution prestigieuse peut aussi récolter des fonds (selon son directeur, M. Menz). Donc, il ne serait pas obligatoire de créer une association pour avoir une participation du partenariat privé, même si en règle générale, il est vrai que le privé obtient plus facilement de l'argent du privé, que ne le pourrait le public.

### **Organisation de la manifestation**

A Lausanne, il y a trois instances. 1) la Ville, qui a donné l'impulsion politique tout en ne voulant pas organiser l'événement à l'interne, 2) une association («La Nuit des Musées»), émanation de la Coordination des musées, créée pour pouvoir plus facilement demander des subventions, et qui mandate et paie, 3) une société spécialisée en événementiel (Trivial mass production), qui fait des propositions de thèmes à l'association (qui fait le choix définitif) et gère la logistique: coordination générale, recherche de sponsors, négociation de la gratuité des transports publics, organisation des transports supplémentaires, coordination et élaboration de la communication, des affiches, de la production des billets, de la diffusion des supports de communication, du site internet, etc.

Concernant ce point, M. Mayou, directeur du Musée de la Croix-Rouge, cite l'Association des musées et centres d'arts de Genève, qui existe depuis cinq ans. Si cette association était d'accord et recevait la mission d'organiser cette nuit et qu'elle s'adjoignait des professionnels de l'événementiel pour ce faire, le projet pourrait marcher. Dans le cas contraire, un groupe ad hoc pourrait être créé, composé de personnes qui ont vraiment envie que cet événement se réalise.

M. Mugny, qui verrait un ou deux pilotes, des personnes indépendantes, comme coordinateurs, ou une société privée mandatée (probablement 2 ou 3 personnes, payées à 100%, pour une période de 6 mois), même s'il se dit réticent à prendre uniquement une entreprise privée. Il relève cependant que, si un privé mettait beaucoup d'argent, les choses seraient plus simples à gérer, qu'en ayant à chercher l'argent sur les budgets ordinaires.

### **Qui produirait la Nuit des musées à Genève?**

En commission, la société qui organise la Nuit des Musées à Lausanne s'est déclarée intéressée à produire celle de Genève. Mais certains commissaires se prononceraient plutôt pour une société locale, qui connaîtrait mieux le tissu culturel, associatif et politique genevois. Une association nommée «Quartier de Lune» a récemment été fondée dans le but d'organiser une «Nuit Blanche» à Genève à l'instar de celles qui se déroulent chaque année dans de nombreuses villes. D'autres sociétés, ayant entendu parler du projet, seraient également intéressées.

## ANNEXE 2 – Projet pour une «Nuit blanche des musées» avec un parcours créatif en ville

### Avant-propos

Une étude de la Confédération a révélé l'adéquation des dépenses pour la Culture et la notoriété de la Suisse en la matière à l'étranger \*. La Culture génère davantage d'emplois en Suisse que le secteur bancaire et l'horlogerie, mais la visibilité et la reconnaissance de la création dans notre pays ne sont pas à la hauteur des budgets consentis. A Genève les retombées économiques des grandes institutions (Grand Théâtre e.a.) ou la Fête de la Musique ont permis de constater un important retour sur investissement en plus de l'enthousiasme du public. Ces paramètres entre autres ont guidé nos réflexions en vue du projet d'une Nuit des Musées à Genève.

### Historique

La Nuit des Musées existe depuis 1995. Organisée dans plus de quarante villes européennes, elle est suivie en 2002 de la Nuit Blanche à Paris. L'une et l'autre ont fait la preuve, dans des registres différents, d'un succès renouvelé chaque année. L'engouement du public face à l'accès facilité à de nombreuses collections pour la Nuit des Musées, aux créations et espaces inattendus pour la Nuit Blanche a mis en lumière la pertinence de leurs organisations. C'est notamment grâce à des événements de cet ordre que les musées des villes organisatrices bénéficient depuis d'une affluence accrue des institutions comme des centres d'art contemporain tout au long de l'année.

Berlin, qui a mené les deux expériences, l'une consacrée à la valorisation du patrimoine muséal, et une autre aux découvertes plus insolites et d'avant-garde, a décidé de coupler les deux concepts. Ce regroupement nous paraît intéressant, car il aura sans doute pour effet de générer une émulation plus forte, de faire appel à un public plus nombreux et diversifié, et de surcroît de créer un pont entre la création artistique du passé et celle du présent. Hormis l'effet multiplicateur des publics, nous espérons sensibiliser la population à l'environnement et ses possibilités d'innovation et d'embellissement de l'espace urbain à travers l'intervention d'artistes, mais aussi de créateurs d'autres domaines comme ceux du design, de l'architecture paysagère, de l'environnement ou de technologies visuelles.

### Un modèle pour Genève

Au regard du succès populaire des manifestations festives d'envergure comme la Nuit des Bains, les Design Days, la MAC ou le festival des arbres qui ont déjà conquis un public nombreux, l'option de proposer un modèle inédit pour Genève nous paraît pertinent. Ainsi en développant autour de la Nuit des Musées un concept plus large, celui d'une « Nuit blanche des Musées » Genève se donnera les moyens d'aiguiser la curiosité du public, à la fois pour le patrimoine de ses nombreuses collections que pour l'environnement urbain.

Notre propos est d'élargir la Nuit des Musées à une formule qui s'étendrait sur une durée plus longue dans divers lieux de la ville. Cette période permettra à tout public de voir, d'expérimenter les installations des créateurs qui proposeront de baliser un parcours entre les musées d'interventions à ciel ouvert. Ainsi cet événement aura un caractère singulier qui mettra en évidence, sans rupture entre passé et présent, non seulement la valeur du patrimoine, mais également la création contemporaine, les arts de la rue et les dispositifs d'un art social ingénieux, parfois ludique, mais toujours esthétique. Il serait d'ailleurs optimal que la promenade entre musées et lieux dotés d'installations puisse donner envie au public de s'approprier certaines installations qui deviendraient alors pérennes.

Autour de la « Nuit des Musées » son pendant « Nuit Blanche » pourrait devenir un révélateur de phénomènes de société, tels que l'excès de publicités, la mobilité et le confort de la vie citadine. Elle pourrait alerter sur certaines dérives, susciter un dialogue intergénérationnel et suggérer des solutions à travers la création contemporaine.

En conclusion, le cumul de la Nuit des Musées et sa prolongation Blanche sera la synthèse entre patrimoine et création contemporaine, entre espace institutionnel et espace public. La manifestation offrirait à Genève l'occasion de se placer parmi les Villes qui donnent un signal fort pour la promotion d'une culture vivante et accessible à tous. Nous entendons miser sur un esprit créatif et offrir une plate-forme conviviale et séduisante pour tout public.

### **Conduite du projet, coordination et collaborations**

Un groupe de pilotage assurera le lien entre les directions des musées et un/e commissaire sera nommé/e pour la partie « Nuit Blanche ». Chaque musée participe avec une scénographie autour de ses collections selon ses propres choix. Si les musées le souhaitent, le groupe de pilotage et le/la commissaire pourront participer ou contribuer au programme d'animations des institutions. Pour la partie extérieure le groupe de pilotage entend collaborer avec diverses sections des Hautes Ecoles, notamment la HEAD et le Centre de Lullier pour mettre en lumière des talents ou le savoir-faire de jeunes étudiants.

Pour relier les diverses étapes entre les musées, les visiteurs bénéficieront d'un circuit de navettes et d'accompagnateurs durant toutes les heures d'ouverture nocturne. Une petite restauration sera proposée à l'intérieur dans des cafétérias ou à l'extérieur avec des stands de vendeurs mobiles appelés pour l'occasion.

Un point d'information sera établi dans un lieu stratégique pour l'accueil des visiteurs. Et au cours des jours suivants des étudiants, engagés spécialement pour l'occasion, seront présents aux divers emplacements pour renseigner les passants, expliquer des démarches et distribuer le mini-guide. Il est en effet essentiel que chaque visiteur soit informé de la manifestation, ce d'autant qu'il s'agit de la première du genre.



Le groupe de pilotage responsable de l'organisation de la partie « Nuit Blanche » collaborera avec tous les départements concernés et sera chargé

- du repérage des sites pertinents et sollicitera les autorités compétentes en vue d'obtenir les autorisations
- de la relation avec les médias
- de la coordination logistique
- de la recherche de mécénat et de partenariats privés
- de faire appel à des professionnels rompus à la conception de publications en adéquation avec le sujet créatif proposé
- de la responsabilité du budget et de la comptabilité
- d'en rendre compte régulièrement auprès du Département de la Culture

### **Communication et signalétique**

Les responsables de l'édition publieront un mini guide mis à la disposition du public et comportant tous les renseignements pratiques pour la Nuit des Musées et son parcours extérieur. Il contiendra les itinéraires, les horaires des navettes pour les musées, les espaces repos, les lieux de restauration existants ou sollicités pour l'occasion. Un site « Nuit blanche des Musées » sera créé avec tous les renseignements utiles et des liens vers les blogs et commentaires. Enfin, une publication sous forme de magazine fera office de catalogue pour les visiteurs désireux de garder un témoin de l'événement. La signalétique donnera le ton de la manifestation, elle aura un aspect festif et innovant. Elle sera confiée à des artistes-designers connus pour leur production de *stickers* urbains, de bannières, oriflammes ou totems pour amplifier la visibilité de l'événement. Ces objets urbains feront partie intégrante du projet artistique.

### **Eveiller notre imaginaire**

Après plusieurs recherches nous avons recensé quelques projets à titre d'exemple parmi un grand nombre de créations en milieu urbain déjà expérimentées dans d'autres villes. On peut citer un dispositif sonore pour un parc qui interpelle le passant ou enchante celles ou ceux qui aspirent à un peu de détente. Ce serait aussi l'occasion d'offrir un premier mur aveugle d'un immeuble de la Ville animé avec des végétaux autorégulés. Ensuite les concepteurs pourraient proposer du mobilier urbain inédit comme un banc en rond pour favoriser la rencontre et le dialogue, des tables qui surprennent par l'émission d'une voix qui récite une histoire. Des installations éphémères pourraient créer un précédent dans la rue incitant les passants à s'impliquer dans la démarche, comme réduire un instant la cadence de ses pas etc. Toutes ces créations sont conçues pour apporter un peu de poésie ou d'interactivité avec le public.

Les nouvelles technologies de communication ne sont pas oubliées. Quelques projections de vidéos (soir ou lieux ombragés) seront présentées aux passants. Des artistes rompus aux nouveaux médias utilisés à des fins d'interactivité animeront un site Internet durant l'événement. L'un d'entre eux alors sera chargé d'initier un parcours filmé sur l'écran d'un *smartphone* et le public sera invité à suivre son exemple. En filmant sa propre expérience il participera à un jeu interactif. Les vidéos

tournées par chaque visiteur ou promeneur seront retransmis en temps réel sur un écran installé au centre du parcours. Un blog quotidien animé par plusieurs participants fera le lien entre le public et les intervenants, et un média partenaire publiera des commentaires chaque jour.

### **Projet de Budget**

Le Département de la Culture avait fait une évaluation des charges directes pour la « Nuit des Musées » à hauteur de 948'700 frs. Ce montant comprend l'animation et les cachets d'artistes, les honoraires d'agence, la communication, la sécurité et le service au public. A l'exception des frais induits par les projets artistiques, il va de soi que le budget pour une adjonction du parcours extérieur n'entend pas doubler les autres postes. Il est évident que les supports de communication servent pour toute la manifestation, que les honoraires d'agence ne seront pas doublés. On pourra estimer que les postes services du budget seront majorés de 20%, auxquels il convient d'ajouter les charges pour les prestations aux artistes travaillant aux projets extérieurs et les frais techniques de projection et d'installation.

Dès lors l'estimation du coût global pour une « Nuit blanche des Musées » avoisine 1.600'000 frs étant entendu que la recherche de fonds devra suppléer aux frais de plusieurs interventions qui seront réalisées en partenariat avec les acteurs du secteur privé.

N.B. Nous n'avons pas pris en compte les charges indirectes internes au Département qui se montent à 124'971 frs.

Renate Cornu et Salika Wenger  
21 juin 2010

*\*Le budget de la Confédération est de 60 milliards, dont 3% pour la culture. Une étude sur l'économie créative réalisée par les chercheurs Christoph Weckerle et Michael Söndermann démontre qu'en Suisse, le chiffre d'affaires global du secteur culturel au sens large, en incluant les médias, est de 17,7 milliards de francs, plus élevé que ceux de l'industrie horlogère !*

*Près de 100 000 personnes travaillent en Suisse dans le domaine culturel, ce qui représente 2,2 pour cent de la population active de notre pays (en Allemagne, ce taux est de 1,8 pour cent pour les mêmes référentiels). C'est davantage que dans le secteur des banques et assurances.*

*Le problème de la culture en Suisse n'est pas d'ordre financier (2,2 milliards pour 7,5 millions de personnes) ; les moyens sont en effet présents, l'offre culturelle est vaste et de qualité, et la créativité intense. Pourtant, la Suisse n'est pas perçue à l'étranger pour la qualité de sa culture, et, lorsque des Suisses sont reconnus, ils le sont pour eux-mêmes. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre projet qui a vocation d'être un événement d'envergure régionale et mettrait ainsi Genève au niveau des grandes villes européennes.*

SÉANCE DU 18 MAI 2011 (soir)  
Motion et résolution: Nuit des musées

7075

ANNEXE 3

Département de la culture

Ville de Genève

**TABLEAU RECAPITULATIF DES COÛTS DE LA NUIT  
DES MUSÉES 20XX**

DEPARTEMENT DE LA CULTURE - Direction de la culture -  
G.Dose

Etat au 08.05.09		Main-d'œuvre Ville	Achats ext. biens/services	TOTAL	Budget
<b>Charges directes des musées</b>					
<b>NDM</b>	<b>Nuit des musées</b>				<b>948'700</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>				
<b>31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>				<b>948'700</b>
310	Fournitures, imprimés & matériel d'enseignement				99'000
	Frais de communication (imprimés et annonces pub.) <sup>(1)</sup>				99'000
316	Loyers, fermages & redevance d'utilisation				180'000
	Frais d'infrastructure et logistique <sup>(2)</sup>				180'000
318	Honoraires et prestations de service				546'000
	Frais de sécurité et de surveillance (pers. supplém.) <sup>(3)</sup>				50'000
	Transport effectués par des tiers (navettes) <sup>(3)</sup>				15'000
	Prestation des graphistes (visuel)				11'000
	Cachets d'artistes (concerts, événements...) <sup>(3)</sup>				360'000
	Honoraires pour établissement de projets (Mandat)				100'000
	Prestations pour service divers (Inst. élect.) <sup>(3)</sup>				10'000
319	Frais divers				123'700
	Divers et imprévus <sup>(4)</sup>				123'700
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>				
<b>Total des charges directes</b>					<b>948'700</b>
<b>Total des charges directes revalorisées</b>					<b>948'700</b>
<b>Charges indirectes internes au département (DC)</b>					
<b>DIR</b>	<b>Direction de la culture</b>	<b>12'208</b>		<b>12'208</b>	
DIR-DC	Direction de la culture	12'208		12'208	
<b>DAC</b>	<b>Domaine art et culture</b>	<b>3'488</b>		<b>3'488</b>	
<b>SAT</b>	<b>Service administratif et technique</b>				
<b>SPC</b>	<b>Service de la promotion culturelle</b>				
<b>SAAC</b>	<b>Service aux artistes et acteurs culturels</b>	<b>3'488</b>		<b>3'488</b>	
SAAC	Service aux artistes et acteurs culturels	3'488		3'488	
<b>GTG</b>	<b>Grand-Théâtre de Genève</b>				
<b>DM</b>	<b>Domaine des musées</b>	<b>109'275</b>		<b>109'275</b>	
<b>CJB</b>	<b>Conservatoire et jardin botaniques</b>				
<b>MAH</b>	<b>Musées d'art et d'histoire</b>	<b>70'000</b>		<b>70'000</b>	
MAH	Musées d'art et d'histoire	70'000		70'000	
<b>MEG</b>	<b>Musée d'ethnographie</b>	<b>22'400</b>		<b>22'400</b>	
MEG	Musée d'ethnographie	22'400		22'400	
<b>MHN</b>	<b>Musée d'histoire naturelle</b>	<b>16'875</b>		<b>16'875</b>	
MHN	Musée d'histoire naturelle	12'375		12'375	
MHS	Musée d'histoire des sciences	4'500		4'500	
<b>DB</b>	<b>Domaine des bibliothèques</b>				
<b>Total charges indirectes internes au département (DC)</b>		<b>124'971</b>		<b>124'971</b>	
<b>Total charges indirectes externes au département (DC)</b>					
<b>Tableau récapitulatif des coûts de la nuit des musées</b>					
Total des charges directes					948'700
Total charges indirectes internes au département (DC) <sup>(5)</sup>		124'971		124'971	
Total charges indirectes externes au département (DC) <sup>(6)</sup>					
<b>Total coûts de la nuit des musées</b>		<b>124'971</b>		<b>124'971</b>	<b>948'700</b>
<b>Total général (coûts directs et indirects internes)</b>					<b>1'073'671</b>

<sup>(1)</sup> Communication (frais d'annonces publicitaires, impressions diverses), montant donné par la Promotion culturelle.

<sup>(2)</sup> Dépenses de location pour l'organisation des manifestations, frais liés aux 9 lieux et aux 2 animations par lieux.

<sup>(3)</sup> Les frais de transport, de cachets, de sécurité et d'énergie sont liés aux 9 lieux et aux 2 animations par lieux.

<sup>(4)</sup> Divers et Imprévus (15% de Frs. 765'000.- (total des coûts directs))

<sup>(5)</sup> Les francs 124'971.- correspondent aux coûts de la main d'œuvre interne au Département de la culture. Ils sont valorisés au coût CDG, Frs. 50.-.

<sup>(6)</sup> Les charges des autres départements ne sont pas encore connues en l'état.

**SÉANCE DU 18 MAI 2011 (soir)**  
**Motion et résolution: Nuit des musées**

**ANNEXE 4****Calendrier des manifestations prévues en 2009**

Nom	Sais www	Lieux	Genre principal	Type principal	Durée	Début	Fin	Fondation	Production déléguée
Festival Particules Usine	<a href="http://www.usine.ch/theatre">www.usine.ch/theatre</a>	Usine	Pluridisciplinaire	Int	7	6 janv. 09	12 janv. 09		Théâtre de l'Usine
Suisse Diagonales Jazz	<a href="http://www.diagonales.ch">www.diagonales.ch</a>	AMR	Musique	Int	37	15 janv. 09	21 févr. 09	1985	Association suisse diagonales Jazz
Promotions citoyennes		Théâtre du Léman	Social, sport, populaire	Int	1	26 janv. 09	26 janv. 09		Départ. 5, VGE
Festival Black Movie	<a href="http://www.blackmovie.ch/">http://www.blackmovie.ch/</a>	CAC, Ciné 17, Fonction Cinérama	Film	Int	9	30 janv. 09	8 févr. 09	1980	Black Movie
Juste debout 09		Vernier	Pluridisciplinaire	Int	1	8 févr. 09	8 févr. 09		Association Art O Danse
Festival Les Traverses musicales	<a href="http://www.traverses-musicales.ch/">http://www.traverses-musicales.ch/</a>	La Traverse	Musique	Int	3	26 févr. 09	28 févr. 09	1988	Les Traverses musicales
Festival Voix de Fête	<a href="http://www.voixdefete.com">www.voixdefete.com</a>	Chat Noir, Casino Théâtre, Palladium	Musique	Int	11	5 mars 09	15 mars 09	1999	ASMV
Festival International des films des droits humains	<a href="http://www.fidh.org">http://www.fidh.org</a>	Grilly,	Film	Int	1	6 mars 09	15 mars 09	2003	Festival International des films des droits humains
Journée internationale des femmes		Comédie	Social, sport, populaire	Int	1	8 mars 09	8 mars 09	2004	BIT
Semaines internationales de la langue française	<a href="http://www.cip.ch/cip/DU/Fsemaine_04.htm">www.cip.ch/cip/DU/Fsemaine_04.htm</a>	Uni, Mamco, etc...	Livre	Int	8	16 mars 09	23 mars 09	1986	Délégation à la Langue Française de Suisse romande
Quartier des Bains 1	<a href="http://www.quartierdesbains.ch">www.quartierdesbains.ch</a>	galeries du quartier	Arts plastiques	Int	1	19 mars 09	19 mars 09	2001	Association Quartier des Bains
Festival Ethno, spécial Roumanie	<a href="http://www.adem.ch">www.adem.ch</a>	Alhambra	Musique	Int	3	19 mars 09	21 mars 09	2003	ADEM
Festival Archipel	<a href="http://www.archipel.org">www.archipel.org</a>	Alhambra, Maison communale de Plainpalais, RSR	Musique	Int	9	20 mars 09	28 mars 09	1982	Archipel
Fête de la poésie	022 735 34 68	Théâtre Les Salons	Livre	Int	1	21 mars 09	21 mars 09	2000	Société genevoise des écrivains
Journée mondiale de la poésie		Les Salons	Livre	Int	1	22 mars 09	22 mars 09		Les poètes de la Cité
Festival Transit	<a href="http://www.transitmag.ch/">http://www.transitmag.ch/</a>	Usine	Musique	Int	2	3 avr. 09	4 avr. 09	1997	Assoc. Transit
Samedi du vélo	<a href="http://www.samediduvele.ch">www.samediduvele.ch</a>	Ecole des crotchettes	Social, sport, populaire	Ext	1	4 avr. 09	4 avr. 09	2007	Départ. 2, VGE
Festival Electron	<a href="http://www.electionfestival.ch">www.electionfestival.ch</a>	Usine, Mad, BFM	Musique	Int	4	9 avr. 09	12 avr. 09	2004	Le Zoo

(AW / SAAC / 07.05.2009)

SÉANCE DU 18 MAI 2011 (soir)  
Motion et résolution: Nuit des musées

7077

Calendrier des manifestations prévues en 2009

Nom	Site www	Lieux	Genre principal	Type principal	Durée	Début	Fin	Fondation	Production déléguée
Quinzaine de l'architecture contemporaine			Science, transports, environnement	Ext	9	18 avr. 09	26 avr. 09	2006	SIA Genève
Sabon international du livre, de la presse et du maillage	<a href="http://www.sabonculture.ch">www.sabonculture.ch</a>	Palexpo	Livre	Int	5	22 avr. 09	26 avr. 09	1987	Sabon international du livre, de la presse et du maillage
AMR JAZZ Festival	<a href="http://www.amr-geneve.ch/">www.amr-geneve.ch/</a>	Sud des Alpes	Musique	Int	6	23 avr. 09	28 avr. 09	1981	AMR
Fête de la danse	<a href="http://www.fetededanse.ch">www.fetededanse.ch</a>	Grand théâtre, Maison des Arts du Chêne, Moulin à Gazes2	Arts de la scène	Int	2	25 avr. 09	26 avr. 09	2006	Rezo
La cour des contes PLO		PLO, Chat noir, Bâtie, etc.	Arts de la scène			1 mai 09	10 mai 09		Commune de PLO
La Barje	<a href="http://www.labarje.ch">www.labarje.ch</a>	Lavandières	Social, sport, populaire	Ext	152	1 mai 09	2 oct. 09	2005	Association La Barje
Mapping Vjing festival	<a href="http://www.mappingfestival.com">www.mappingfestival.com</a>	Bac	Pluridisciplinaire	Int	10	8 mai 09	17 mai 09		Zoo, Spounik
Marathon de Genève	<a href="http://www.genevearathon.ch/">http://www.genevearathon.ch/</a>	Départ: Quai Wilson	Social, sport, populaire	Ext	1	10 mai 09	10 mai 09	2005	
Quartier des Bains 2	<a href="http://www.quartierdesbains.ch">www.quartierdesbains.ch</a>	galeries du quartier	Arts plastiques	Int	1	14 mai 09	14 mai 09	2001	Association quartier des Bains
Mai en lanternes		<del>Longevit, Cour Mayor, Bastions 4, Jardin Anglais, Parc Mon Repos, Paroie du Mont-Blanc</del>	Social, sport, populaire	Ext	16	14 mai 09	29 mai 09	2007	Départ. 3
La ville est à vous, Plainpalais	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/vav/">http://www.ville-ge.ch/culture/vav/</a>	Plainpalais+ Acacias	Social, sport, populaire	Ext	1	16 mai 09	16 mai 09	1998	Maison de quartier de Plainpalais
La Ville est à vous, Acacias	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/vav/">http://www.ville-ge.ch/culture/vav/</a>	Acacias	Social, sport, populaire	Ext	1	17 mai 09	17 mai 09	2005	Maison de quartier des Acacias
Journée nature en ville	<a href="http://www.ville-ge.ch/nature-en-ville">www.ville-ge.ch/nature-en-ville</a>		Science, transports, environnement	Ext		23 mai 09	23 mai 09	2009	Départ. 5, VGE
Festival Livre et petite enfance		Parc des Bastions	Livre	Int / Ext	5	25 mai 09	29 mai 09	2004	Départ. 5, VGE
La tête des voisins	<a href="http://www.latedesvoisins.ch">www.latedesvoisins.ch</a>	N/A	Social, sport, populaire	Int	1	26 mai 09	26 mai 09	2004	Départ. 5, VGE
Fête de l'Espoir	<a href="http://www.espoir.ch/">www.espoir.ch/</a>	Bout du monde	Musique	Int / Ext	1	30 mai 09	30 mai 09	1999	Pour Y Creie Etoile
La ville est à vous, St-Gervais	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/vav/">http://www.ville-ge.ch/culture/vav/</a>	Saint-Gervais	Social, sport, populaire	Ext	2	31 mai 09	1 juin 09	1988	La place est à vous
Festival de développement durable	<a href="http://www.geneve.ch/age/ndaz21">www.geneve.ch/age/ndaz21</a>	Conservatoire et jardin botaniques	Science, transports, environnement	Ext		3 juin 09	7 juin 09	2002	

## SÉANCE DU 18 MAI 2011 (soir)

### Motion et résolution: Nuit des musées

#### Calendrier des manifestations prévues en 2009

Nom	Site www	Lieux	Genre principal	Type principal	Durée	Début	Fin	Fondation	Production déléguée
Journée du vélo	<a href="http://www.asobc.ch/">www.asobc.ch/</a>	Place de la Navigation	Science, transports, environnement	Ext	1	6 juin 09	6 juin 09		Pro Vélo
Samedi du vélo	<a href="http://www.samediduvelo.ch">www.samediduvelo.ch</a>	Ecole des crotchetes	Social, sport, populaire	Ext	1	6 juin 09	6 juin 09	2007	Départ. 2, VGE
La ville est à vous, Geisendorf	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/va/v">http://www.ville-ge.ch/culture/va/v</a>	Geisendorf	Social, sport, populaire	Ext	2	6 juin 09	7 juin 09	2000	Association des parents d'élèves de Geisendorf
Festival Danse-Tablé	<a href="http://www.danse-tablé.ch">www.danse-tablé.ch</a>	Am Stram Gram	Arts de la scène	Int/ Ext	5	10 juin 09	14 juin 09	2002	
Festival Big Bang	<a href="http://www.usine.ch/theatre">www.usine.ch/theatre</a>	Usine	Arts de la scène	Int	5	10 juin 09	14 juin 09	2009	Théâtre de l'Usine, Association Orl
Fête des Créateurs		rue du Lûman, Plâquis	Social, sport, populaire	Ext	1	13 juin 09	13 juin 09		Association des Créateurs
La ville est à vous, Eaux-Vives	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/va/v">http://www.ville-ge.ch/culture/va/v</a>	Eaux-Vives	Social, sport, populaire	Ext	2	13 juin 09	14 juin 09	2005	Maison de quartier la source
Fête de la Musique	<a href="http://www.lesredsmusique.ch">http://www.lesredsmusique.ch</a>	Bastions, Vieille-Ville, Le Fort, Grottes	Musique	Ext	3	19 juin 09	21 juin 09	1991	Départ. 3, VGE
L'AMR aux Crotchetes	<a href="http://www.amr-geneve.ch">www.amr-geneve.ch</a>	Parc des Crotchetes	Musique	Ext	5	24 juin 09	28 juin 09	1982	
Fête des écoles enfantines	<a href="http://www.ville-ge.ch/dpt5/ecoles/manifestations_L.php">http://www.ville-ge.ch/dpt5/ecoles/manifestations_L.php</a>	Bastions	Social, sport, populaire	Ext	1	24 juin 09	24 juin 09		Départ. 5, VGE
Fête des écoles primaires	<a href="http://www.ville-ge.ch/dpt5/ecoles/manifestations_J.php">http://www.ville-ge.ch/dpt5/ecoles/manifestations_J.php</a>	Parc Lagrange, Perle du Lac	Social, sport, populaire	Ext	1	25 juin 09	26 juin 09		Départ. 5, VGE
La ville est à vous, Saint-Jean	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/va/v">http://www.ville-ge.ch/culture/va/v</a>	Saint-Jean	Social, sport, populaire	Ext	2	27 juin 09	28 juin 09	1994	Association St-Jean en fête
Musiques en Eté, classique	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/musiques/Conservatoire">http://www.ville-ge.ch/culture/musiques/Conservatoire</a>	Cour de l'Hôtel-de-Ville ou Conservatoire	Musique	Ext	52	29 juin 09	20 août 09	1946	Départ. 3, VGE
Chaises longues	<a href="http://www.ville-ge.ch/dpt5/juennes/juennesse_J.php">http://www.ville-ge.ch/dpt5/juennes/juennesse_J.php</a>	parcs Tremblay, Beaulieu, St-Jean, Bastions, Bois de la Bâtie, Baby plage, Bertrand	Social, sport, populaire	Ext	55	29 juin 09	23 août 09	2003	Départ. 5, VGE
Musiques en Eté, cobrées	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/musiques/">http://www.ville-ge.ch/culture/musiques/</a>	Théâtre de Vedure	Musique	Ext	50	3 juil. 09	22 août 09	1999	Départ. 3, VGE
Lake parade	<a href="http://www.lakeparade.ch">www.lakeparade.ch</a>		Social, sport, populaire	Ext	1	4 juil. 09	4 juil. 09	1989	
Samedi du vélo	<a href="http://www.samediduvelo.ch">www.samediduvelo.ch</a>	Ecole des crotchetes	Social, sport, populaire	Ext	1	4 juil. 09	4 juil. 09	2007	Départ. 2, VGE
Musiques en Eté, Jazz	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/musiques/">http://www.ville-ge.ch/culture/musiques/</a>	Cour de l'Hôtel-de-Ville ou Allamora	Musique	Ext	35	6 juil. 09	10 août 09	1985	Départ. 3, VGE

(AW / SAAC / 07.05.2009)

SÉANCE DU 18 MAI 2011 (soir)  
Motion et résolution: Nuit des musées

7079

Calendrier des manifestations prévues en 2009

Nom	Site www	Lieux	Genre principal	Type principal	Durée	Début	Fin	Fondation	Production déléguée
Les Aubes musicales		Bains des Pâquis	Musique	Ext	66	8 juil. 09	13 sept. 09	2008	AUBP
CinéTransat	<a href="http://www.cinetransat.ch/">www.cinetransat.ch/</a>	Perle du Lac	Film	Ext	38	9 juil. 09	16 août 09	2009	Tako
La Terrasse du troc	<a href="http://www.terrasseditroc.ch">www.terrasseditroc.ch</a>	Bois-de-la-Bâtie	Pluridisciplinaire	Ext	39	15 juil. 09	23 août 09	2006	La Terrasse du troc
Pré-fêtes de Genève	<a href="http://www.fetesdegeneve.ch/">www.fetesdegeneve.ch/</a>	Kiosque-Jardin anglais	Social, sport, populaire	Ext	14	16 juil. 09	29 juil. 09		Genève Tourisme
Fêtes de Genève	<a href="http://www.fetesdegeneve.ch/">www.fetesdegeneve.ch/</a>	Quais	Social, sport, populaire	Ext	10	30 juil. 09	9 août 09	1920	Genève Tourisme
Asphaltissimo		Place du Rhône	Social, sport, populaire	Ext		31 juil. 09	9 août 09		Départ. 5, VGE
Samedi du vélo	<a href="http://www.samediduvele.ch">www.samediduvele.ch</a>	Ecole des croppettes	Social, sport, populaire	Ext	1	1 août 09	1 août 09	2007	Départ. 2, VGE
Festival Overground	<a href="http://www.batageeneve.ch">www.batageeneve.ch</a>	Le Bateau Genève, les halles de file	Musique	Int	11	13 août 09	23 août 09	2001	Comptoir + Bateau GE
UZN	<a href="http://usine.ch">usine.ch</a>	Usine	Pluridisciplinaire	Ext	65	27 août 09	31 oct. 09	2009	Usine
La Bâtie – Festival de Genève	<a href="http://www.batle.ch">www.batle.ch</a>		Pluridisciplinaire	Int	15	28 août 09	12 sept. 09	1977	Assoc. Bâtie
Samedi du vélo	<a href="http://www.samediduvele.ch">www.samediduvele.ch</a>	Ecole des croppettes	Social, sport, populaire	Ext	1	5 sept. 09	5 sept. 09	2007	Départ. 2, VGE
La Ville est à vous, Jonction	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/va/">http://www.ville-ge.ch/culture/va/</a>	Jonction	Social, sport, populaire	Ext	2	5 sept. 09	6 sept. 09	1987	Association terra incognita
Journées européennes du Patrimoine	<a href="http://www.geneve.ch/journees-du-patrimoine/">http://www.geneve.ch/journees-du-patrimoine/</a>	N/A	Science, transports, environnement	Int	2	12 sept. 09	13 sept. 09	1994	Départ. 2, VGE DAEL
La ville est à vous, Couronnerie	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/va/">http://www.ville-ge.ch/culture/va/</a>	Coubouvenrière	Social, sport, populaire	Ext	2	12 sept. 09	13 sept. 09		Association Usine pro-coulu
Quartier des Bains 3		galeries du quartier	Arts plastiques	Int	1	17 sept. 09	17 sept. 09	2001	Association Quartier des Bains
Festival Akouphère	<a href="http://www.akouphere.org">www.akouphere.org</a>	Bâteau Genève	Musique	Int	3	17 sept. 09	19 sept. 09		
IMAC 09	<a href="http://www.imac09.ch">www.imac09.ch</a>	Divers lieux	Arts plastiques	Int/ Ext		17 sept. 09	20 sept. 09	2006	Départ. 3, VGE
La Ville est à vous, Champel	<a href="http://www.ville-ge.ch/culture/va/">http://www.ville-ge.ch/culture/va/</a>	Champel	Social, sport, populaire	Ext	1	19 sept. 09	19 sept. 09	2006	Maison de quartier de Champel

(AW / SAAC / 07.05.2009)

**SÉANCE DU 18 MAI 2011 (soir)**  
**Motion et résolution: Nuit des musées**

**Calendrier des manifestations prévues en 2009**

Nom	Site www	Lieux	Genre principal	Type principal	Durée	Début	Fin	Fondation	Production déléguée
Journées des propriétaires de chiens		à définir	Social, sport, populaire	Ext	2	19 sept. 09	19 sept. 09		Départ. 4, VGE
La Rue est à vous	<a href="http://www.lauestaavous.org">www.lauestaavous.org</a>	Pâquis	Social, sport, populaire	Ext	2	19 sept. 09	20.09.2009	1993	Asso. La Rue est vous
Festival De Bouche à Oreille	<a href="http://www.theatrespirale.com">www.theatrespirale.com</a>	Parfumerie	Arts de la scène	Int	27	22 sept. 09	18 oct. 09	1998	Patrick Mohr
La Fureur de lire	<a href="http://www.lureurdelire.ch/">www.lureurdelire.ch/</a>	Librairies, BMU, Salle communale de Plainpalais	Livre	Int/ Ext	5	23 sept. 09	27 sept. 09	1992	Départ. 3, VGE
Cinématou festival de films pour enfants	<a href="http://www.cinematou.ch/">http://www.cinematou.ch/</a>	Grottes	Film	Ext	9	3 oct. 09	11 oct. 09	2006	Association Cinematou
Jazz Contreband	<a href="http://www.jazzcontreband.com">www.jazzcontreband.com</a>	AMR, Chat noir, Onex, Meyrin, Regin, etc.	Musique	Int	18	8 oct. 09	25 oct. 09	1997	ASMV
64ème Concours de Genève	<a href="http://concoursgeneve.ch">http://concoursgeneve.ch</a>	Conservatoire	Musique	Int	18	25 oct. 09	12 nov. 09	1939	Harmonie
5ème Festival international de flamenco de Genève	<a href="http://www.al-andalus.ch">www.al-andalus.ch</a>	Alhambra	Musique	Int	6	26 oct. 09	1 nov. 09	2004	Al-Andalus
Semaine de la percussion	<a href="http://www.cipercussion.ch">www.cipercussion.ch</a>		Musique	Int	9	30.10.2009	8 nov. 09	2009	CIP
Festival international Cinéma Tous Ecrans	<a href="http://www.cinema-tout.ecran.ch">www.cinema-tout.ecran.ch</a>	Griffi	Film	Int	7	2 nov. 09	8 nov. 09	1994	Cinéma Tout Ecran
Semaine citoyenne		MOJ, Pitoëff	Social, sport, populaire	Int	5	2 nov. 09	6 nov. 09	2009	MOJ
Festival La rue des sables	<a href="http://www.laruedessables.ch">www.laruedessables.ch</a>	Salle centrale CAC Voltaire	Pluridisciplinaire	Int	4	3 nov. 09	8 nov. 09	2007	Assoc. pour la promotion des cultures arabes et africaines - APCAA
Filmair en America latina	<a href="http://www.filmairamlati.ch/">http://www.filmairamlati.ch/</a>	Alhambra	Film	Int	17	6 nov. 09	22 nov. 09	1999	Cinéma des 3 mondes
Nuit suisse du conte	<a href="http://www conteurs degeneve.ch">www.conteurs degeneve.ch</a>	Muséum d'histoire naturelle, diverses communes	Arts de la scène	Int	1	14 nov. 09	14 nov. 09	1995	Association des conteurs de Genève
Tambour battant	<a href="http://www.tambourbattant.org">www.tambourbattant.org</a>	Alhambra	Musique	Int	5	25 nov. 09	29 nov. 09	2006	Assoc. Tambour battant
Course de l'Escalade	<a href="http://www.escalade.ch/">www.escalade.ch/</a>	N/A	Social, sport, populaire	Ext	1	6 déc. 09	6 déc. 09	1977	Course de l'Escalade
Genève 31 Décembre	<a href="http://www.geneve31decembre.ch">www.geneve31decembre.ch</a>		Social, sport, populaire	Ext	1	31 déc. 09	31 déc. 09	2004	CPF Genève Organisation SA
La leur à muse	<a href="http://www.laubaugeneve.ch/Fr/FrameSet.html">http://www.laubaugeneve.ch/Fr/FrameSet.html</a>	Le Bateau Genève	Musique	Int	3	31 déc. 09	2 janv. 10	2006	Association Le Bateau



SÉANCE DU 18 MAI 2011 (soir)  
Motion et résolution: Nuit des musées

7081

**Calendrier des manifestations prévues en 2009**

Nom	Site www	Lieux	Genre principal	Type principal	Durée	Début	Fin	Fondation	Production déléguée
Festival Arbres et Lumières	festivalarbresetlumieres.ch		Arts plastiques	Ext		fin de l'année	fin de l'année	2001	Départ. 5, VGE Grand Chêlem management
Illuminations de Noël		Rues Basses	Social, sport, populaire			fin de l'année	fin de l'année		Départ. 4, VGE
Grounà festival 4ème édition	www.grouna.com	Parc tremblay	Musique	Ext		fin de l'été 2009	fin de l'été 2010	2004	Association Grounà festival
Léz'arts aux Grottes		Grottes	Arts plastiques	Ext		à confirmer	à confirmer		Association Léz'arts des Grottes
Festival Médias Nord-Sud	www.nordsud.ch	BFM	Film	Int		à confirmer	à confirmer	1984	IUED, TVSR
Festival Orangecinéma Ché lec	www.orangecinema.ch/ lec		Film	Ext		à confirmer	à confirmer	1982	Orangecinéma
Films romands à Genève	http://www.fonction-cinema.ch	Grollé	Film	Int		à confirmer	à confirmer	1994	Fonction cinéma
Festival Electodark	www.lekab.ch		Musique	Int		à confirmer	à confirmer		Klab
24 heures de Genève		Bastions	Social, sport, populaire	Ext		à confirmer	à confirmer	2003	Pro Juventute MPF
Fest'Paquis	assessurvap.romandie.com	Place de la Navigation	Social, sport, populaire	Ext		à confirmer	à confirmer		Survap & Leika
Festival du sport pour enfants	www.ville-ge.ch/sports	Bout du Monde	Social, sport, populaire	Ext		à confirmer	à confirmer		Départ. 4, VGE
Journée d'accueil des nouveaux habitants du canton		Bastions ou Victoria	Social, sport, populaire			à confirmer	à confirmer	2007	CA et Bureau de l'intégration
Mois du film docu. au Muséum		Muséum d'histoire naturelle	Science, transports, environnement	Int		à confirmer	à confirmer		Départ. 3, VGE

**103 manifestations prévues**

**ANNEXE 5 – Coût estimé d'une nuit des musées à Genève**  
**Département de la culture**  
**11 mai 2009****1. Contexte**

Une première motion, la M 375, de MM. Pierre Maudet, Damien Sidler, David Metzger, Guy Mettan, Frédy Savioz, Mmes Vera Figuerk, Renate Cornu, Claudine Gachet et Marie-France Spielmann intitulée: «Pour une nuit des musées à Genève» avait été refusée par le Conseil le 8 septembre 2004 après rapport de la Commission des arts et de la culture.

Le 26 mai 2008, MM. Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier et Christiane Olivier déposaient la motion «Nuit des musées» (M 807), dont voici le texte ci-dessous :

Considérant:

- la variété et la qualité des expositions musicales offertes en ville de Genève;
- l'intérêt constant de l'ensemble de la population locale et régionale ainsi que des touristes pour nos musées;
- le succès rencontré par le Muséum d'histoire naturelle à l'occasion de ses soirées à thème et par le Musée d'ethnographie de Genève avec sa «Nuit des Bains»;
- la véritable attraction que procure l'ouverture des musées la nuit dans d'autres villes culturelles;
- l'importance de promouvoir un accès à la culture pour tous,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de «Nuit des musées» permettant une découverte de ces espaces d'exposition, chaque année, durant une nuit.

La motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) par le Conseil municipal lors de la séance du 17 décembre 2008.

La CARTS a examiné cette motion et auditionné Monsieur Mugny le jeudi 29 janvier 2009. Elle a ensuite demandé au Département de la culture de lui présenter le coût d'un tel événement.

Il s'agit donc ici d'une évaluation chiffrée d'une Nuit des musées à Genève et non pas de la présentation d'un concept pour un tel événement. Voici quelques éléments d'accompagnement de cette estimation :

**2. Nuit européenne des musées : historique**

Manifestation conviviale et gratuite, la Nuit des musées a pour but d'attirer des nouveaux publics dans les musées et sans contrainte d'horaire. Dans un cadre sympathique, les musées peuvent jouer pleinement leur rôle de vecteur entre le public et le patrimoine tout en s'associant à d'autres formes d'expression artistique à travers des programmations conçues pour l'événement : mises en lumière,

performances musicales, théâtrales et littéraires qui dialoguent, le temps d'une nuit, avec les collections permanentes.

La Nuit des musées est un projet de dimension européenne. Lancé en France en 1995, la journée d'ouverture gratuite des musées un dimanche de printemps s'est transformée en 2005 en Nuit européenne des musées. Celle-ci a attiré en 2007, en France toujours, quelque 1,3 millions de visiteurs dans 956 musées français et des résultats similaires ont été constatés dans les 960 musées des 41 autres pays d'Europe participants.

### **3. Une Nuit des musées à Genève**

#### **3.1. Périmètre du projet**

La Nuit des musées à Genève se tiendrait dans 8 musées municipaux (9 lieux), soit :

- le Musée d'ethnographie et son annexe de Conches,
- le Musée d'art et d'histoire et certaines de ses filiales du Musée Rath, de la Maison Tavel, du Musée Ariana et du Cabinet des Estampes,
- le Muséum d'histoire naturelle et sa filiale du Musée d'histoire des sciences.

Plusieurs musées privés ont manifesté leur intérêt à participer à un tel événement. Ces institutions seraient à inclure dans le projet si celui-ci venait à voir le jour.

#### **3.2. Dates du projet**

A déterminer

#### **3.3. Contrôle de gestion**

Etant donné l'ampleur de la manifestation, celle-ci serait gérée selon les principes du contrôle de gestion. Le Département de la culture possède une expérience de plusieurs années quant au suivi des coûts des manifestations, notamment la Fête de la musique.

Pour rappel, le 2 novembre 2004, le Conseil municipal invitait le Conseil administratif, via la Motion M-410, à annexer aux comptes une récapitulation de l'ensemble des manifestations hors institutions ayant coûté à la Ville de Genève plus de CHF 500'000.- (prestations en nature comprises) faisant ainsi ressortir les priorités du Conseil administratif, ainsi que leurs coûts. Pour ce faire, le Contrôle de gestion (CDG) a mis au point, en collaboration avec le Département de la culture, une organisation et une méthodologie permettant de calculer le coût complet de grandes manifestations.

Une approche méthodologique a été mise à disposition de l'ensemble des services municipaux via le réseau Intranet. Les canevas proposés permettent entre autres de distinguer les coûts provenant des ressources internes — telles que la main-d'oeuvre prestée, les véhicules, les engins utilisés, le matériel et les locaux ou salles appartenant à la Ville de Genève mis à disposition — de ceux engendrés par des achats de biens ou de prestations externes.

Pour ce qui concerne le recensement des heures de main-d'oeuvre interne prestées dans le cadre des grandes manifestations, l'approche consiste à différencier les heures normales, de celles supplémentaires ou dites de nuisance. Afin de simplifier cette méthode de valorisation, le coût standard de CHF 50.- par heure a été retenu.

SÉANCE DU 18 MAI 2011 (soir)  
Motion et résolution: Nuit des musées

Le coût de la main d'oeuvre est majoré de 50% ou de 100% pour les heures supplémentaires. Les indemnités de nuisance sont également été prises en compte et majorée de 30%.

Le calcul des coûts complets a été réalisé pour les comptes 2008 de la Fête de la Musique, Musiques en été festival, La Ville est à Vous, La Nuit de la science (biennale), La Fureur de lire (biennale).

### 3.4. Postes budgétaires

#### 3.4.1. Nuit des musées à Lausanne

Il est à noter que le coût de la Nuit des musées à Lausanne, soit environ 400'000 francs, ne couvre pas l'ensemble des postes, mais uniquement la Coordination générale, la recherche de sponsors, les transports publics et privés, la communication générale et la billetterie.

Les autres postes sont pris en charge sur les budgets de fonctionnement des musées lausannois.

La manifestation lausannoise est payante, alors que la Nuit des musées à Genève serait gratuite (aucune billetterie). Cela signifie qu'aucun bénéfice ne pourrait être attendu de sa réalisation.

Il faut donc tenir compte du fait qu'un tel événement ne pourrait pas être entièrement pris en charge sur les budgets ordinaires des musées.

#### 3.4.2. Détail des postes à prévoir

- Un **mandat** devrait être confié à une entreprise externe spécialisée dans l'événementiel pour la définition d'un concept, la coordination générale et la recherche de fonds (voir Annexe 1, budget prévisionnel, poste 318, honoraires et prestations de service).

- Des **animations** spéciales viendraient en appui des activités normales de muséographie. Pour les besoins du budget, il a été prévu d'organiser deux événements pour chaque lieu, avec bien sûr des incidences en termes de cachets et infrastructures, logistique et technique (316, loyers, fermages et redevance d'utilisation et 318, honoraires et prestations de service).

- Des coûts internes indirects au Département de la culture seraient à prévoir en termes de **main d'œuvre** : mise en valeur scénographique des musées, surveillance, installation de la logistique, etc. (voir la colonne Main d'œuvre Ville du budget ci-joint).

- La question de la **restauration** et des **buvettes** a volontairement été laissée ouverte et son organisation ferait probablement partie du mandat de coordination générale.

- Plusieurs autres postes budgétaires seraient à prévoir pour :

- la **communication** (310, fournitures, imprimés, matériel d'enseignement)

- les aspects de **sécurité** et **santé** - notamment la **protection des biens**, à laquelle il faudra porter une attention toute particulière, étant donné la forte affluence à laquelle il faudra s'attendre pour cette manifestation<sup>1</sup> (318, honoraires et prestations de service)
- les dépenses énergétiques (318, honoraires et prestations de service)
- les divers et imprévus (319, Frais divers)
- le transport des publics (318, honoraires et prestations de service)

Pour ce dernier point, aucun partenariat avec les TPG ne serait possible. En effet, pour réaliser un partenariat, il faudrait, en contrepartie, permettre aux TPG de bénéficier de la gratuité pour leurs abonnés ou leur personnel. Dans le cas d'une manifestation gratuite comme la Nuit des musées à Genève, il n'est pas possible pour la Ville de Genève d'offrir de contrepartie. Il serait donc fait appel à une entreprise privée.

### 3.5. Collaborations interservices

Plusieurs services de la Ville de Genève participeraient à cette manifestation. On peut citer, entre autres, la Gérance immobilière municipale (GIM), le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP), les Agents de sécurité municipaux (ASM), le Service d'incendie et de secours (SIS), etc.).

L'annexe 2 du présent document tend à attirer l'attention des membres de la CARTS sur la complexité de la tâche qui consisterait à insérer cette manifestation aux côtés des quelques 100 manifestations annuelles déjà existantes sur le territoire de la Ville de Genève.

**Annexe 1** : budget prévisionnel

**Annexe 2** : calendrier des manifestations en Ville de Genève

JQ/DirDC/04.05.2009

---

<sup>1</sup> A Lausanne, la Nuit des musées a attiré en 2008 16'000 visiteurs pour 60'000 visites dans 20 musées.





**LA VILLE COMME EXPODROME POUR LA NUIT BLANCHE DES MUSEES****Avant-propos**

Une étude de la Confédération a mis en lumière la relation entre les dépenses pour la culture et la notoriété de la Suisse dans ce domaine à l'étranger. Le résultat n'est pas à la hauteur en comparaison avec l'effort consenti par chaque canton.

Le budget de la Confédération est de 60 milliards, dont 3% pour la culture, y compris la conservation du patrimoine. Une étude sur l'économie créative réalisée par les chercheurs Christoph Weckerle et Michael Söndermann démontre qu'en Suisse, le chiffre d'affaires global du secteur culturel au sens large, en incluant les médias, est de 17,7 milliards de francs ; il est donc plus élevé que celui de l'industrie horlogère !

Près de 100 000 personnes travaillent en Suisse dans le domaine culturel, ce qui représente 2,2 pour cent de la population active de notre pays (en Allemagne, ce taux est de 1,8 pour cent). C'est davantage que dans le secteur des banques et des assurances.

Le problème de la culture en Suisse n'est pas d'ordre financier (2,2 milliards pour 7,5 millions de personnes) les moyens sont donc présents, l'offre culturelle est vaste et de qualité, et la créativité intense. Pourtant, la Suisse n'est pas perçue à l'étranger pour la qualité de sa culture, et lorsque des Suisses sont reconnus, ils le sont d'abord pour eux-mêmes.

A Genève les retombées économiques d'une manifestation comme la Fête de la Musique ou d'une institution comme le Grand Théâtre ont révélé un important retour sur investissement. Par ailleurs, l'une des raisons évoquées par les grandes entreprises venues s'installer à Genève, est la qualité et la diversité de son offre culturelle. Ces paramètres, entre autres, ont guidé nos réflexions en vue du projet d'une Nuit des Musées, afin de promouvoir un événement d'envergure régionale. Ainsi Genève se placera au niveau des grandes villes européennes et favorisera sensiblement son rayonnement.

**Walk around the clock.**



### Historique

Lancée en France en 1995, la « Nuit des Musées » est devenue une manifestation de dimension européenne, programmée aujourd'hui dans plus de quarante villes. Fort de ce succès, Paris organise la première édition de la « Nuit Blanche » en 2002, un événement focalisé sur l'art contemporain. Ces événements, conçus dans des registres différents mais complémentaires, ont apporté la preuve d'une réussite renouvelée chaque année. L'enthousiasme et l'engouement significatifs du public pour l'accès en nocturne aux nombreuses collections, comme pour des créations à l'extérieur valorisant l'espace urbain ont convaincu les autorités de la pertinence du concept. C'est notamment grâce à des événements de cet ordre que les musées des villes organisatrices bénéficient désormais d'une affluence accrue tout au long de l'année.



Berlin, qui a mené les deux expériences, l'une consacrée à la valorisation du patrimoine et l'autre aux découvertes plus insolites et d'avant-garde, a décidé de réunir les deux concepts dans une seule manifestation. Ce regroupement est inspirant, car il aura sans doute pour effet de générer une émulation plus forte, de faire appel à un public plus diversifié. De surcroît, le croisement des deux concepts permettra de favoriser l'émergence d'un lien plus perceptible entre la création du passé et celle du présent. C'est également sous cette forme que Paris a conçu la dernière édition de la Nuit Blanche : grands et petits musées ont enrichi pour l'occasion leurs collections d'œuvres contemporaines, alors que les parcours extérieurs permettaient de découvrir de belles installations et animations faisant appel notamment aux nouvelles technologies.

### Un modèle pour Genève

Genève sera l'une des dernières villes à se joindre aux nombreuses « Nuits des Musées » déjà existantes, et au regard du succès populaire de la « Nuit des Musées » à Lausanne, dont le concept est déjà largement éprouvé, nous préférons promouvoir un modèle singulier pour Genève. C'est dans l'intérêt du public que le programme soit distinct de celui de Lausanne, qu'il soit complémentaire plutôt que similaire, ce qui pourrait provoquer une lassitude.



En incluant les musées à la « Nuit Blanche », Genève pourra devenir partenaire de la Charte de Paris et faire partie du réseau des villes européennes qui y ont déjà adhéré, notre ville bénéficiera des conseils et facilités promises par le partenariat. Concrètement Genève aura accès aux expertises et pourra solliciter quelques prêts d'œuvres issus de la très riche collection internationale d'art contemporain du Ministère de la Culture France. Et en parallèle l'organisation fera largement appel aux forces vives des créateurs d'ici.

A l'instar d'autres collectivités Genève se placera parmi les villes qui adressent un signal fort en faveur de la promotion d'une culture vivante, accessible à tous. Genève s'assurera la convivialité indispensable d'un tel événement destiné à tous publics, des non-initiés aux plus avertis dans la création contemporaine. Elle sera parmi celles qui mettent l'accent

sur la force créative de notre région, grâce à la complicité et le talent d'artistes connus ou non, pour le plaisir et la surprise des visiteurs.

L'implantation des musées de la municipalité, comme celle des fondations privées ou mixtes, tels que le Mamco, le Musée de la Croix Rouge, les fondations Bodmer et Baur, etc. se prête avantagement à baliser un parcours avec plusieurs interventions artistiques à ciel ouvert dont le point nodal sera soit au bord du Lac soit sur la Plaine de Plainpalais pour faciliter la rencontre autour d'un lieu de rassemblement. Ainsi l'ouverture nocturne des musées et la promenade reliant les lieux extérieurs complèteront le programme et lui conféreront un caractère plus riche en découvertes. Il mettra en évidence, sans rupture entre passé et présent, la valeur du patrimoine, mais également une Genève tournée vers la création contemporaine, ingénieuse, parfois dotée d'humour, mais toujours soucieuse d'une esthétique.

Pour aviver davantage l'intérêt et la curiosité des habitants et des visiteurs nous visons une approche plus largement ouverte sur le rôle de la création dans sa globalité et d'associer aux arts visuels le design et l'architecture, le paysagisme ou encore le cinéma, et la vidéo, domaines de compétences reconnues à Genève.

L'organisation portera une attention particulière aux innovations en matière d'intervention de la création dans le domaine public, car d'importantes transformations urbaines sont en cours de réalisation et modifieront la physionomie de Genève. Compte tenu que ce projet fera appel à des démarches mixtes, à la jonction entre l'art et la variété d'autres créations, dans un esprit ludique et prospectif, pour mieux révéler une interpénétration toujours plus grande entre les domaines, nous entendons démontrer que cette mixité offre aujourd'hui un moyen fécond de réfléchir et de réinventer l'espace public, dont tout changement induit un vecteur important de nouveaux modes de vie.

Un événement de cette nature vise non seulement à marquer l'esprit des visiteurs, il nous semble aussi propice à impliquer toutes les générations et toutes les couches sociales. Ainsi nous tendons à privilégier un projet rassembleur pour cette première édition qui offre à voir un large spectre de créations en dialogue entre passé et présent dans les institutions, dans des lieux plus insolites mais aussi sur le domaine public.



### Présentation du programme



La manifestation sera annuelle et gratuite et se déroulera le premier week-end d'octobre. D'une part, tous les musées, fondations publiques ou privées présentes sur le canton seront invités à participer afin d'offrir l'accès gratuit de leurs collections ou expositions temporaires en nocturne. D'autre part, travaillé comme un ruban reliant les institutions, un parcours « Nuit Blanche » s'étendra à l'espace urbain, un terrain encore peu exploré à Genève. Au moins une dizaine de stations pourront favoriser la découverte. Essaimée en ville ou dans des communes, à l'intérieur d'édifices qui n'ont en principe pas pour vocation d'accueillir l'art contemporain la manifestation s'étendra aux sites les plus insolites. Entre projections dans des parcs et places, dans des salles de cinéma de quartier, ou encore dans des églises « Nuit Blanche » fera glisser l'art contemporain au cœur de la cité et ses environs. Ces nouvelles plateformes pour la création contemporaine auront l'avantage de diversifier le programme en lui donnant un impact original.

Chaque musée ou fondation qui souhaite participer à la « Nuit blanche des Musées » accueille ses visiteurs dès 18h00 et reste ouvert si possible jusqu'à 02h00 du matin. Les animations et expositions seront de leur ressort exclusif. Pour relier les divers lieux du parcours, les visiteurs bénéficieront d'un circuit de navettes durant toutes les heures d'ouverture nocturne. Une petite restauration pourra être proposée à l'intérieur dans les cafétérias ou à l'extérieur avec des stands de vendeurs



mobiles appelés pour l'occasion.

Pour permettre au public de faire le circuit complet, et dès le lendemain des nocturnes, la promenade sur le chemin des installations en plein air ou dans des lieux sélectionnés pour l'occasion restera accessible durant plusieurs jours.

Enfin, après avoir suscité l'intérêt et la curiosité de la population l'expérience pourrait déboucher sur un débat sur la place de l'art et du design dans l'espace public alors même que Genève vit une mutation intense. Subsidiatement le parcours sera l'occasion de favoriser la « rencontre », avec les artistes et designers et entre les visiteurs afin de stimuler le partage des émotions.

Pendant la manifestation des actions de médiation seront orientées sur l'accueil du public, d'autres seront ciblées sur les aspects culturels pour découvrir et dialoguer autour des projets artistiques.



### Une proposition de réalisation

Pour la première édition de la « Nuit blanche des Musées » nous avons créé l'association « Quartier de Lune » – sous-titrée « walk around the clock » par respect à toute la population internationale résidant à Genève et dans la région.



L'association propose à la Ville de Genève qu'elle la désigne comme interlocutrice pour la conception d'une première « Nuit blanche des Musées ». Le mode opératoire débutera par l'examen du concept et du budget. La municipalité serait sollicitée en vue d'octroyer une subvention pour la réalisation de l'événement. Pour renforcer le soutien de la Ville, le rôle de « Quartier de Lune » s'étendra à une importante recherche de fonds permettant de compléter le budget. Il va de soi que l'association s'engagera à respecter les normes usuelles et éthiques en la matière.

Le département de la Culture et l'association décideront ensemble de l'adhésion à la Charte de Paris dont le protocole permettra de bénéficier de l'expertise de la ville fondatrice, et sur le plan pratique, d'emprunter des oeuvres majeures issues des collections publiques.



L'association sera chargée de mettre sur pied un groupe de pilotage. Celui-ci de son côté constituera une commission scientifique en collaboration avec la direction des musées de la Ville et de la direction de la HEAD (Haute Ecole d'Art et de Design) en vue de la nomination d'un-e commissaire général-e de la manifestation. Le groupe de pilotage lui assurera le lien entre les musées et fondations privées. Les représentants de chaque institution formeront avec le/la commissaire un pool opérationnel en vue d'établir le programme commun.

Pour l'ensemble des projets dans l'espace urbain le/la commissaire pourra s'entourer d'experts et de collaborateurs dont le domaine de compétence est avéré. Le/la commissaire sera chargé de la sélection des artistes et des projets. Il/elle justifiera ses propositions de plasticiens, designers et créateurs spécialisés dans des démarches et interventions urbaines dans une première ébauche. Le/la commissaire et le groupe de pilotage sélectionneront après examen du coût et de faisabilité les objets ou interventions susceptibles d'une réalisation judicieuse pour Genève.

Pour l'implantation des projets artistiques en dehors des musées le/la commissaire identifiera les lieux ou sites extérieurs qui lui semblent propices. Le groupe de pilotage se chargera des requêtes auprès des départements ou responsables du domaine public ou des lieux envisagés. Le parcours choisi entre les différents sites fera l'objet d'un examen des intervenants, tels la Police municipale ou cantonale, des TPG etc. Le groupe de pilotage participera à la mise en place du projet et à sa logistique.

**Communication et signalétique**

Le groupe de pilotage, responsable de la communication globale, s'entourera d'un collectif d'experts dans l'édition des publications et la communication. Il s'engage à publier un mini-guide gratuit mis à la disposition du public dans les différents lieux du parcours de la « Nuit blanche des Musées ». Son contenu sera bref et donnera tous les renseignements pratiques de la nocturne des musées et de la promenade à la découverte de la création contemporaine, tels que les itinéraires, les horaires des navettes pour les musées, les espaces repos, les lieux de restauration existants ou sollicités pour l'occasion. Son contenu sera validé par le Département de la Culture et le groupe de pilotage. Un site « Nuit Blanche des Musées » sera créé avec tous les renseignements utiles diffusé également sur les réseaux sociaux. Enfin, une publication sous forme de magazine, bilingue, en français et en anglais, fera office de catalogue pour un public désireux de disposer de textes et interviews approfondis, ou, simplement pour garder un témoin de l'événement. Cette publication proposera un prologue de la Ville Genève, un éditorial du ou de la commissaire, des interviews ou commentaires des artistes et créateurs intervenants des expositions. En outre, le groupe de pilotage s'assurera la collaboration d'un-e chargé-e de la relation avec les médias.



La signalétique autour des musées et sur le parcours revêtira un aspect festif et innovant. Elle sera confiée par le groupe de pilotage à un collectif rompu aux créations d'animations et interventions urbaines, ou à des artistes inspirés par un concept spécifique pour amplifier la visibilité de l'événement. Ces objets urbains feront partie intégrante du projet artistique.

**Conclusion**

« Quartier de Lune » propose d'offrir un véritable cadeau à la Ville de Genève, aux habitants, et plus largement à toute une population des communes et régionale en initiant l'organisation d'une « Nuit blanche des Musées ». Nos réflexions et la visite sur le terrain lors de la dernière Nuit Blanche de Paris nous ont convaincu de la pertinence d'associer Genève à un réseau de villes européennes pour favoriser sa visibilité notamment dans le domaine de la création contemporaine à laquelle seuls le Mamco et la HEAD peuvent prétendre aujourd'hui.

La « Nuit blanche des Musées » sera la synthèse entre valorisation du patrimoine et création contemporaine, entre lieux institutionnels et domaine public, offrant l'accès à la culture pour tous. Plus largement, et dans une vision culturelle géographique, le projet tend à contribuer à l'attractivité de Genève dans une perspective régionale et transfrontalière. Pour conclure, le projet « Nuit blanche des Musées » s'adresse à la Ville de Genève afin qu'elle puisse donner cette formidable impulsion à l'art contemporain comme on en observe en Europe de la Scandinavie aux pays méditerranéens.

**Janvier 2011**



# LA VILLE COMME EXPODROME POUR LA NUIT BLANCHE DES MUSEES



**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente de la commission des arts et de la culture** (Ve). Deux ou trois choses sont à rappeler avant la discussion. Cette motion M-807 «Nuit des musées» arrive enfin devant le plénum du Conseil municipal, deux ans et quelques mois après son renvoi en commission. En 2004, une motion identique, intitulée «Pour une nuit des musées à Genève», la motion M-375, avait été refusée à trois voix près par le plénum, non pas pour des raisons de fond, ni d'intérêt, mais pour des questions budgétaires. La discussion revient donc après sept ans de sommeil, dirons-nous...

La commission a lié la résolution R-130 et la motion M-807 et a débattu de la question d'organiser le projet «Nuit blanche» en même temps que la Nuit des musées. Nous avons travaillé ces deux objets durant douze séances, avec plusieurs auditions: la société Trivial Mass Production, qui organise la Nuit des musées à Lausanne, le directeur d'alors des Musées d'art et d'histoire, M. César Menz, MM. Bernard et Darier, du Mamco, M. Mayou, du Musée international de la Croix-Rouge, pour la motion «Nuit des musées».

Après discussion, et c'est ce que je voulais surtout rappeler, la résolution R-130 a été modifiée sur trois points. Les trois points, c'est de lier de manière plus étroite la Nuit des musées au concept de Nuit blanche, en référence à la charte établie par la Ville de Paris. Il faut dire que la Nuit blanche serait une prolongation de la Nuit des musées, la Nuit blanche s'inscrivant plutôt dans le monde de l'art contemporain en milieu urbain, alors que la Nuit des musées est plutôt en référence au patrimoine. Enfin, si la Nuit blanche pouvait exister, que les expositions dans le domaine public puissent se poursuivre par une quinzaine des arts en milieu urbain.

Enfin, la modification de cette résolution avait pour objectif que cette proposition soit étudiée pour réaliser une première édition à brève échéance.

Lors du vote, la motion M-807 «Nuit des musées» a obtenu un oui unanime de la commission; ensuite la commission s'est prononcée sur la liaison des deux objets, c'est-à-dire de prolonger la Nuit des musées par la Nuit blanche. Il y a eu beaucoup de discussions au sein de la commission, qui craignait le coût annuel des deux manifestations liées, malgré le fait que la Nuit blanche pourrait être déléguée à une association qui chercherait des fonds privés. C'est ce qui arrive dans d'autres villes qui organisent cette manifestation.

Tout d'abord, il s'agit de faire une Nuit des musées, puis de mettre en place une Nuit blanche, voire d'obtenir une biennale, selon ce qui pourrait ressortir de l'étude des financements.

Pour cette liaison entre Nuit des musées et Nuit blanche, le vote a donné une majorité de 11 oui, avec 3 non et une abstention. Enfin, la résolution modifiée a recueilli le oui unanime des membres présents de la commission.



**M. Yves de Matteis, rapporteur** (Ve). Je suis très content de m'exprimer à ce sujet en qualité de rapporteur, parce que, de mémoire en tout cas, c'est probablement l'un des projets les plus intéressants à mon point de vue qu'il nous ait été donné de traiter à la commission des arts et de la culture.

Nous avons traité deux projets, premièrement celui de la Nuit des musées, comme l'a dit la présidente, qui consiste à laisser les musées ouverts à une date donnée, jusqu'à tard dans la nuit, en ajoutant des événements, des accompagnements particuliers, des visites. Le fait d'ouvrir plusieurs musées permet une véritable mise en réseau, qui peut être concrétisée par le fonctionnement de bus navettes circulant d'un musée à l'autre et faisant de la visite des musées une véritable initiation au monde muséal. L'effet de masse ou de foule permet de faire de ces visites un véritable événement à part entière.

L'autre projet, très différent, est celui de la Nuit blanche, qui consiste à exposer durant toute une nuit, et plusieurs nuits après celle-ci, des œuvres d'art contemporaines ou des installations, souvent lumineuses, dans l'espace public extérieur ou, quelquefois, dans des bâtiments inhabituels, comme des gares et des églises notamment.

Ici, l'objectif est plutôt de favoriser des jeunes artistes et d'associer des galeries, des associations d'artistes et un nombre presque infini d'organismes ou de lieux, de même que de très nombreux sponsors. Il existe d'ailleurs un label «Nuit blanche» qui définit avec précision l'organisation de l'événement dans les villes qui l'ont adopté.

Il faut ajouter que de tels événements sont, d'une part, particulièrement appréciés du public, comme l'a montré une étude sur les habitudes culturelles du public genevois, et, d'autre part, très appréciés également par les sponsors, qui préfèrent subventionner des événements plutôt que des institutions ou des musées.

La commission, pour tester ces concepts, a effectué son voyage de commission à Paris et a donc expérimenté la Nuit blanche. Dans ce cadre-là, nous avons vu plusieurs œuvres lumineuses installées dans l'espace public parisien, comme par exemple sur la façade de l'Hôtel de Ville, un des ponts de la Seine, dans la cour d'un ensemble d'immeubles et dans d'autres lieux.

Mais nous avons aussi visité un musée, dans l'esprit de la Nuit des musées, le Musée Guimet, qui présentait en dehors du patrimoine du musée deux expositions temporaires de deux jeunes artistes contemporains. Nous avons donc réalisé, après en avoir fait l'expérience nous-mêmes, et en avoir bien sûr beaucoup discuté en commission, que la Nuit des musées et la Nuit blanche étaient complémentaires et qu'il faudrait en quelque sorte avoir une nuit blanche des musées en associant les deux événements.

En effet, additionner ces deux événements permettrait de démultiplier les publics friands de musées, d'une part, et d'art contemporain, d'autre part; d'allier le patrimoine ancien majoritaire dans les musées et l'art d'avant-garde ou populaire; d'allier des expositions d'intérieur dans les musées à des œuvres ou installations à l'extérieur; de mettre sur pied un grand événement plutôt que deux plus petits, ce qui permettrait une plus grande lisibilité pour le grand public, d'avoir plus de chances d'attirer les sponsors, même pour des événements ayant lieu dans des musées, mais surtout, évidemment, pour la Nuit blanche.

Ensuite, mettre sur pied de tels événements permettrait d'attirer aussi des publics spécifiques, comme par exemple les touristes – nous étions d'ailleurs nous-mêmes des touristes à Paris lorsque nous avons fréquenté la Nuit blanche – les personnes handicapées – le fait d'avoir une navette qui réunit plusieurs musées facilite naturellement cet accès au public à mobilité réduite et aux personnes du troisième et du quatrième âge – et aussi les étrangers résidant à Genève, et notamment la communauté internationale, en organisant des visites dans ce cadre dans les diverses langues parlées à Genève. D'autres petits groupes pourraient aussi bénéficier de cet événement.

Le seul véritable problème, dont nous avons conscience en commission, et la présidente l'a dit, ce sont les coûts de ce projet. En effet, il coûterait au minimum 1 million de francs, voire 1,5 million de francs, ou même 2 millions de francs, selon ce que certaines personnes nous ont dit lors de leur audition. A mon sens, la seule manière d'entrer en matière sur ce projet serait, premièrement, de ne pas l'envisager tout de suite comme un projet annuel, triennal ou quadriennal, c'est-à-dire de ne pas l'inscrire sur le budget régulier de la Ville de Genève, mais d'organiser une première édition financée par un budget lié à un crédit exceptionnel.

Ensuite, comme ce projet va de toute manière représenter, par rapport au travail quotidien des institutions concernées, en l'occurrence les musées, un travail supplémentaire, il faudra attendre un certain temps pour que ces institutions, ou en tout cas celles qui veulent être actives dans le cadre de ce projet, puissent formuler des concepts adéquats pour l'ensemble du projet.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)*

#### *Premier débat*

**M. Salvatore Vitanza (R).** Je pense que la présidente a très bien résumé tous les débats de la commission. Pour ma part, et pour notre groupe, la Nuit des

musées existera si ce soir cette motion et cette résolution sont acceptées. Enfin, Genève se dotera de cette manifestation «Fêtons les arts visuels»!

Cette manifestation existe déjà – faut-il le rappeler? – dans plusieurs villes européennes et, plus près de nous, à Lausanne. Elle mettra en valeur les différentes œuvres et collections dans des musées qui prochainement seront agrandis et rénovés, comme le Musée d’ethnographie de Genève ou le Musée d’art et d’histoire. En plus, elle permet de conjuguer les différents types d’art. Cette manifestation aura très vite un grand succès, car les gens affluent lors de chaque événement de la Nuit des musées.

En conclusion, les Genevois aiment et sollicitent l’art visuel. Genève doit se donner les moyens de réaliser cette manifestation. On peut l’imaginer couplée à la Nuit des Bains et nous souhaitons que le magistrat qui reprendra le département de la culture ouvre le dialogue.

Pour cette action qui vise à promouvoir le patrimoine d’hier et d’aujourd’hui, pour que l’art puisse triompher dans notre ville et dans notre canton, je vous invite à accepter cette motion, en espérant que rapidement nous puissions tous et toutes en jouir.

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers, l’organisation d’une nuit des musées nous tient aussi à cœur, puisque – faut-il le rappeler? – le Parti démocrate-chrétien avait cosigné la motion M-375 sur ce même sujet il y a quelques années.

Bien que le coût financier de l’événement reste élevé – je vous rappelle qu’il avait fait capoter le projet à l’époque – nous accepterons cette motion pour toutes les raisons qui viennent d’être énoncées par le rapporteur et la présidente.

En conclusion, j’aimerais encore relever le succès de la Nuit des Bains et celui, plus récent, de l’ouverture nocturne du Musée d’art et d’histoire pour son anniversaire. En effet, face à ce constat, nous ne pouvons que penser que cette nuit des musées fera aussi un carton à Genève, ce qui est réjouissant.

Nous y sommes donc favorables, tout comme nous sommes favorables à l’organisation d’une Nuit blanche, qui permettra de prolonger la fête. Pour toutes ces raisons, nous voterons et la motion et la résolution.

**M. Olivier Tauxe** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il est vrai que le coût est un peu élevé mais je me permets de vous rappeler que nous sommes une ville dite internationale. Nous avons eu, et

nous avons encore quelques hésitations à lier certains événements artistiques chez nous.

Néanmoins, la réaction du public étant en général fort positive dans toutes les villes où cet événement a lieu, notre groupe sera favorable à ce type de projet, au-delà d'autres manifestations elles-mêmes. Nous souhaitons que cette Nuit des musées suscite chez de nombreux citoyens un intérêt nouveau pour des formes d'art qui ne sont pas toujours les plus médiatisées.

Pour terminer, l'Union démocratique du centre votera oui avec l'espoir que notre population prendra du plaisir à participer à ce type de manifestations pour le bien-être de notre cité.

**M<sup>me</sup> Renate Cornu (L).** Mesdames et Messieurs, Genève, comme beaucoup de villes européennes, aura beaucoup à gagner à valoriser le patrimoine de ses musées. En même temps, nous pensons qu'il serait plus vivant de montrer la très riche création d'art contemporain. Nous sommes convaincus que le concept de la Nuit blanche couplée à la Nuit des musées aura un impact très fort, parce que les deux sont complémentaires.

Le point fort de cette démarche est le fait que la Nuit blanche, qui est dispersée autour des musées dans la ville et dans les lieux les plus divers, pourra durer plus qu'une nuit et rester accessible durant deux semaines par exemple, ce qui justifie aussi la dépense nécessaire pour un tel projet.

La Nuit des Bains, par exemple, a largement démontré que les Genevois aiment se promener d'un musée à un centre d'art, ou dans les nombreuses galeries du quartier. Le même phénomène existe pour l'art en Vieille-Ville. Le département de la culture a récemment fait un effort immense pour améliorer la situation du Bâtiment d'art contemporain et de l'art contemporain en général.

Par conséquent, si Genève veut lancer la Nuit blanche sur le même modèle qu'à Paris ce seront aussi bien les musées qui en profiteront que les artistes dont les interventions seront installées dans les parcs, les places ou les bâtiments requis. Genève devra se donner les moyens de réaliser une manifestation forte et festive, aussi emblématique que celle organisée dans de nombreuses villes européennes.

Pour cela, Genève peut devenir partenaire de la charte de Paris. C'est un grand avantage. Ce partenariat permet de profiter d'une expérience de dix ans et surtout de faire venir à Genève des œuvres d'artistes majeurs que les collections des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) français prêtent volontiers pour l'occasion.

Mais ce qui a motivé l'idée de joindre la Nuit blanche et la Nuit des musées, c'est la volonté de se démarquer de la Nuit des musées de notre voisine, Lausanne. Le public circule beaucoup, il a besoin de découvertes et de surprises pour être fidélisé. Nous pensons qu'il serait judicieux que la Ville de Genève adhère à ce concept et approuve l'organisation d'une première Nuit blanche. Ce serait un test pour vérifier l'attraction que peut exercer cette manifestation en écho, par exemple, à la Fête de la musique.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour venir en appui de l'excellente intervention de ma collègue Renate Cornu, on peut dire tout d'abord que certains ont leur soleil de minuit – on en parlait tout à l'heure – et d'autres leurs aurores boréales. La nature les leur donne. Nous, nous devons nous créer des événements nocturnes qui nous permettent aussi d'avoir ces ouvertures à l'inconscient, cette magie qui ne nous est pas nécessairement donnée comme elle est donnée à d'autres, mais qui peut-être permet, grâce à l'art, de retrouver ces moments uniques qui nous rassemblent et qui nous ouvrent à d'autres horizons, et au rêve, et à l'inconscient.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais surtout mettre un bémol, qui n'est que provisoire et momentané, à votre enthousiasme pour une Nuit des musées. Il est bon d'avoir une Nuit des musées lorsqu'on a des musées. Nous ne mettons pas en cause le fait que la Ville de Genève n'a pas de musées, mais simplement je vous rends attentifs au fait que, dans les années à venir, le Musée d'ethnographie ne sera pas accessible, le Musée d'art et d'histoire devra être rénové, le Mamco doit être rénové de fond en comble.

A peu près toutes nos installations importantes, tous nos musées importants ne répondent ni aux normes de sécurité, ni aux normes d'hygrométrie, ni aux normes d'expositions possibles et, *de facto*, ils ne seront pas si facilement accessibles que nous pourrions le souhaiter a priori pour créer ce qu'on appelle une «Nuit des musées». Même la Maison Tavel sera en réfection, la Maison Rousseau n'existera pas, le Jardin botanique sera également en chantier.

Raison pour laquelle je pense que la proposition de n'avoir pas qu'une Nuit des musées mais de joindre une Nuit blanche à cette manifestation, c'est-à-dire une nuit culturelle, une animation où le musée descend dans la rue, fera qu'il n'y aura pas d'autre choix que de sortir nos trésors de la poussière des dépôts pour les partager avec le public, afin d'offrir des manifestations attractives pour partager tout ce que nous avons à Genève et ne pas laisser s'endormir simplement le mot culture pendant la législature à venir.

Raison pour laquelle je pense qu'investir des lieux et sortir d'un concept statique est une opportunité énorme! Avec tous ces chantiers et cette idée de la Nuit

blanche, nous pourrions dépoussiérer la culture au sens propre comme au sens figuré. Je me réjouis à titre personnel de l'adoption de ce concept ce soir, d'abord et en tout cas de celui d'une Nuit blanche. Evidemment, en espérant que, dès que possible et dès que faire se pourra, nous pourrions également réinvestir les musées et faire des Nuits des musées.

Maintenant, j'aimerais apporter un complément au sujet du financement. Bien sûr, le financement paraît à première vue élevé, puisqu'il représente un investissement de plus de 1 million de francs, peut-être même plus. Vous savez que, dans ce genre de projet, les partenaires et les sponsors peuvent être intéressés. L'expérience prouve que de telles manifestations les branchent et les motivent, ce qui nous permet d'avancer.

Pour prendre l'exemple cité par ma collègue, celui de Paris, nous avons rencontré récemment l'adjoint à la culture de M. Delanoë, qui est intervenu dans le cadre d'une conférence de Genève Tourisme. Dans son exposé, il nous a dit que ce type de manifestation génère des retombées économiques considérables pour la Ville de Paris, lesquelles s'élèvent – écoutez bien! – jusqu'à 1,4 milliard d'euros! Mais pour la Ville de Paris... toutes proportions gardées, divisons peut-être par 10 pour Genève!

De plus, prenez en compte tout ce que cette vitalité et cette attractivité engendrent pour la vie des hôtels, des restaurants, et tout l'intérêt que les gens prendront à venir vivre à Genève la nuit pour la culture! Raison pour laquelle je ne peux que me réjouir que ce projet ait été si bien traité en commission. Il sera sans doute adopté – je l'espère! – et nous serons vigilants pour que le Conseil administratif trouve les moyens et mette l'énergie nécessaire pour qu'il se réalise véritablement.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Je n'entends pas ici reprendre l'exégèse de tout ce qui vient d'être dit, mais je voudrais ajouter quelques compléments. Tout d'abord, remercier le rapporteur, M. de Matteis, de l'excellente qualité de son rapport; il a su faire une synthèse extrêmement documentée et précise des douze séances au cours desquelles nous avons traité de ce sujet – ô combien intéressant! – indépendamment des séances tenues en 2009. Un grand merci! Ce rapport est extrêmement complet, documenté, précis et il nous donne une idée de tout le travail de la commission des arts et de la culture sur ce sujet.

Ensuite, je voudrais dire que le groupe socialiste votera la motion M-807, issue de ses rangs, telle qu'elle ressort de la commission, ainsi que la résolution R-130 telle qu'elle a été modifiée par la commission.

J'ai juste une interrogation qui a surgi lorsque nous avons reçu le rapport, auquel a été joint un document appelé *Genève, la ville comme expodrome pour*

*la nuit blanche des musées!* Si j'ai été un peu perplexe en lisant ce document, qui n'est pas passé à la commission des arts et de la culture, je le trouve toutefois extrêmement documenté et bien fait. J'aurais juste aimé savoir comment il a atterri dans ce rapport et qui l'a confectionné.

Et là j'en viens – c'est le bémol que je mettrais sur tout ce dossier – à la page 8, où il est écrit: «Pour la première édition de la «Nuit blanche des musées» nous avons créé l'association Quartier de lune...» Je me pose juste une question, étant donné qu'il n'y a aucune signature, ni ours, ni rien: qui est sous ce «nous»?

Nous lisons ensuite: «L'association propose à la Ville de Genève qu'elle la désigne comme interlocutrice pour la conception d'une première «Nuit blanche des musées.» Là, je veux simplement dire que, si je suis d'accord avec tout ce qui a été dit et tout ce qui a été fait, il n'est pas de notre ressort, en tant que conseillers municipaux, soit d'attribuer des mandats, soit de gérer, soit d'organiser une manifestation, et encore moins de nous attribuer des mandats.

Pour autant, le groupe socialiste votera la motion et la résolution telles qu'elles sont ressorties de la commission, en laissant au conseiller ou à la conseillère administrative qui gèrera la culture, et au Conseil administratif, le soin d'organiser cette Nuit des musées, suivie d'une Nuit blanche, comme c'est le cas pour la Fête de la musique.

**M. Yves de Matteis, rapporteur (Ve).** J'ai l'explication concernant la question de M<sup>me</sup> Olivier. C'est un peu de ma faute... En fait, nous avons examiné, dans le cadre de la commission, un premier projet qui avait été donné par M<sup>me</sup> Salika Wenger et M<sup>me</sup> Renate Cornu. Lorsque j'ai rédigé le rapport, et même pendant les travaux de la commission, ces deux commissaires avaient dit qu'il y aurait une deuxième version de ce projet, qui n'était pas tout à fait aboutie.

En fait, j'ai oublié de leur demander suffisamment tôt ce deuxième document. Je ne les ai pas harcelées et, finalement, j'ai reçu le document un peu après la date limite d'envoi du rapport, ce qui fait que je n'ai pas pu l'insérer dans le rapport; je l'ai simplement adressé ensuite à l'administration pour qu'elle l'envoie de manière séparée. (*Annexé au Mémorial.*) Je ne sais pas si l'explication convient à M<sup>me</sup> Olivier...

### *Deuxième débat*

**Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (54 oui).**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de «Nuit des musées» permettant une découverte de ces espaces d'exposition, chaque année, durant une nuit.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

Mise aux voix, la résolution amendée par la commission est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Elle est ainsi conçue:

*RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal propose:

- que la Nuit des musées ne se contente pas de ce qui se fait déjà;
- que, dans ce cadre, Genève offre une extension de la manifestation dans l'espace public par une Nuit blanche en référence à la charte établie par la Ville de Paris en 2002;
- que, dans cette perspective, les expositions puissent se poursuivre par une quinzaine des «arts en milieu urbain»;
- que cette proposition soit étudiée afin de réaliser une première édition à brève échéance.



**7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit net total de 3 828 000 francs, soit:**

- un crédit de 3 240 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du square Pradier;
- un crédit net de 588 000 francs destiné à l'assainissement du réseau de collecteur du square Pradier, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 117 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 126 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments G524, G525, G526, G527, G528, G529 et G530, soit un montant brut total de 831 000 francs (PR-819 A)<sup>1</sup>.

**Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Brunier.**

**Traitement de la proposition**

La proposition PR-819 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2010. Elle a été traitée lors de deux séances de ladite commission, le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et le 9 février 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. Les procès-verbaux ont été rédigés avec beaucoup de soin par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit ici vivement remercié.

**Résumé du préambule de la proposition**

Le square Pradier attend son réaménagement depuis de nombreuses années. La proposition PR-819 répond à deux motions acceptées par le Conseil municipal: la M-1188 le 11 mai 1994 et la M-30 le 24 janvier 2000. Actuellement, le square Pradier est délabré et constitue une verrue dans le périmètre de protection soumis au règlement spécial Mont-Blanc/Cornavin. Son utilisation en parking ne répond plus aux attentes des divers usagers. Le but du nouveau projet est l'amélioration des conditions d'habitation dans le quartier.

**Résumé de l'exposé des motifs**

Le square Pradier et sa forme urbaine caractéristique sont clairement déterminés par les bâtiments qui l'entourent. Inextensible et à l'échelle du quartier,

---

<sup>1</sup> Proposition, 2367.

l'espace du square mérite d'être mis en valeur par un projet simple révélant la qualité spatiale de ce lieu. Le projet propose donc un espace ouvert (sans volumes, végétation aérée), facile à pratiquer (sans différences de niveaux, ni murs), adapté aux besoins de la population (marché, centre de tri, terrasses de cafés) et à l'écart du trafic (piétonisation).

Une étude de circulation a été réalisée en juillet 2009. Elle démontre que ce lieu se prête très bien à une réhabilitation. Une étude phytosanitaire sur les érables du square démontre la nécessité impérieuse de les remplacer dans les meilleurs délais. L'assainissement du collecteur est également nécessaire.

### **Présentation de la proposition**

La proposition a été présentée par M<sup>me</sup> M.-H. Giraud, cheffe du Service municipal de l'aménagement urbain et de la mobilité, et MM. N. Pradervand, architecte dans ce même service, J.-P. Zoller, chef du Service municipal du génie civil, J.-J. Mégevand et V. Stutz travaillant dans ce même service.

Le projet rendra le square entièrement piéton, avec maintien de la circulation à sens unique dans le sens rue Pradier-axe ouest du square-rue Chaponnière. Il impliquera la suppression de 70 places de parking payantes en surface qui seront relocalisées dans les parkings publics souterrains à proximité (à moins de 200 m) de Cornavin, des Arcades, des Cygnes et des Alpes. Il offrira une surface simple de façades à façades. Le caractère historique de l'alignement d'arbres existant sera maintenu. La distance entre les arbres changera, afin de leur offrir des conditions de développement optimales et de tenir compte de l'espacement nécessaire à la tenue éventuelle d'un marché. En remplacement des érables, dont les couronnes denses génèrent une ombre importante, des zelkovas sont proposés dont les couronnes aérées permettront de bénéficier d'un meilleur ensoleillement. L'éclairage public suspendu, comme actuellement, sera muni de luminaires appropriés à la nouvelle utilisation du square. Un nouveau mobilier urbain, type Ville de Genève, sera posé et un nouveau centre de tri de huit bennes enterrées installé. Les collecteurs seront entièrement modernisés. Il est précisé que le projet d'aménagement a été discuté avec les habitants et commerçants du lieu et qu'ils l'appellent de leurs vœux.

### **Questions des commissaires et demandes d'audition**

Les questions de commissaires radical, libéral et démocrate-chrétien ont porté principalement sur le «retournement» des commerces voisins que ce nouvel aménagement implique, en particulier pour les cafés-restaurants, qui pourraient installer leurs terrasses du côté du square plutôt que du côté des rues voisines. Ils

craignent les problèmes et les frais liés, de même que les nuisances possibles pour les habitants dont les chambres donnent sur le square. M<sup>me</sup> Giraud se dit convaincue qu'aussi bien les commerçants que les habitants sauront apprécier et s'approprier ce nouvel espace rendu à la vie du quartier.

L'audition de l'Association des commerçants de la rive droite et celle du Groupement transports et économie sont demandées.

### **Auditions du 9 février 2011**

La commission a reçu conjointement (avec leur accord) M<sup>me</sup> I. Fatton, de la Fédération du commerce genevois, et M. O. Ballissat, du Groupement transports et économie. Ils se sont exprimés sur la piétonisation des squares de Chantepoulet et Pradier, mais aussi plus largement sur la stratégie de piétonisation de la Ville et sur l'initiative demandant 200 rues piétonnes à Genève. La rapporteuse ne rapporte que ce qui a trait plus strictement au square Pradier, objet de la présente proposition, sans exposer tout le débat. Les personnes auditionnées se sont dit favorables à l'assainissement du réseau des eaux et à la plantation de nouveaux arbres. En revanche, elles sont opposées à la suppression des places de parking. La question de la sécurité est également évoquée, en raison de la proximité de la gare Cornavin qui draine une population qui peut être qualifiée de difficile. Pour elles, les rues et places piétonnes devraient être placées là où les habitants et les commerces assurent de l'animation, et non dans des espaces clos. De ce point de vue, l'utilité de piétoniser le square Pradier n'est pas avérée. La question des frais d'aménagement des commerces en fonction d'un nouvel accès par l'arrière est également relevée. Tout comme l'est l'éternelle question de la compensation des places de parking supprimées à raison d'une place en surface par une place souterraine. Pour résumer, la pierre d'achoppement se situe toujours sur la question du stationnement, sur celle de savoir dans quel quartier il faut commencer et dans quel périmètre doivent s'effectuer les compensations des places, indispensables pour les auditionnés. Selon eux, les squares de Chantepoulet et Pradier ne sont pas les meilleurs endroits où commencer cette stratégie.

### **Discussion et prise de position des groupes**

Après le refus d'une audition des restaurateurs riverains du square Pradier demandée par un commissaire libéral et refusée par une majorité de la commission, les groupes ont pris position. Les socialistes ont rappelé que la requalification du square Pradier est une vieille histoire, bien antérieure aux récents projets de piétonisation. Il faut maintenant passer aux actes. Ils approuvent donc la proposition. Le groupe radical est d'avis contraire et estime que ce crédit de 3,5 millions de francs ne servira à rien. Personne ne se rendra dans ce square réaménagé

qui, avec ses façades borgnes, ne sera pas plus plaisant qu'aujourd'hui. La suppression du trafic automobile ne fera que créer une nouvelle zone de non-droit. Les espaces clos ne sont pas indiqués pour les fermetures au trafic. Le groupe démocrate-chrétien regrette que l'audition n'ait pas été acceptée, cela aurait permis d'avoir l'avis des commerçants du quartier. Il craint également la création d'une zone de non-droit. Des aménagements minimaux seraient suffisants. Il refusera donc ce crédit. Les Verts voteront la proposition, qui représente un plus pour le quartier. Les libéraux annoncent qu'ils reviendront sur le sujet lors du vote en séance plénière et que la majorité aura à faire face aux pétitions des habitants du square qui se plaindront des nouvelles nuisances. Ils refuseront le projet. Le groupe A gauche toute! votera le crédit. Il estime que l'animation des places ne dépend pas des automobiles mais des êtres humains et il déplore que la problématique du stationnement ait occulté tout le reste.

### **Vote et conclusions**

La proposition PR-819 a été votée à la majorité des commissaires présents, soit 2 AGT, 3 S, 3 Ve. Elle a suscité le refus de 1 DC, 1 R, 2 L et 2 UDC. En conclusion, la majorité de la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter les projets d'arrêtés tels qu'ils sont formulés ci-dessous. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, rapporteuse (S).** Juste quelques mots pour dire que le sculpteur genevois Jean-Jacques Pradier, dit James, qui a fait carrière à Paris au début du XIX<sup>e</sup> siècle et qui était certainement un artiste épris de beauté, serait extrêmement déçu de voir l'espèce de place sordide à laquelle son nom a été attribué.

En effet, cet espace, qui est pourtant compris dans la ceinture fazyste, créée après la destruction des fortifications, est pour le moment un espace plutôt résiduel, consacré quasiment uniquement au parking de voitures, avec quelques arbres en mauvais état et donc une situation plutôt déplorable.

Pourtant ce même périmètre est au bénéfice d'une protection patrimoniale en la matière, en l'occurrence le règlement spécial du périmètre Mont-Blanc-Cornavin, qui essaie de protéger ou de mettre en valeur cet espace. Je me permettrais de citer l'article 9 de ce règlement, qui stipule que l'aménagement des squares et places doit permettre une amélioration des conditions d'habitation dans le quartier.

A part la question des fixations de gabarits et de l'arborisation et autres détails de ce style, il est bien clair que ce règlement, qui remonte déjà à plusieurs années, a pour volonté l'amélioration des conditions d'habitation du quartier.

Là je change de casquette, je passe de la rapporteuse que j'étais à la porte-parole du Parti socialiste. Eh bien, nous, le Parti socialiste, nous pensons qu'effectivement cette volonté d'amélioration de la qualité de vie dans ce quartier est une bonne chose et c'est la raison pour laquelle, comme en commission, nous voterons ce soir ce projet du square Pradier, comme prochainement la réfection du square Chantepoulet. Ce sont deux endroits qui pour le moment sont plutôt maltraités et mal mis en valeur, mais qui, à terme, avec les aménagements prévus par la Ville, pourraient devenir, ou redevenir, des lieux agréables à fréquenter. Et nous le souhaitons vivement.

*Premier débat*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous en doutez bien, le Parti démocrate-chrétien est pour la requalification des places, de toutes les places, mais pas n'importe où, pas n'importe comment et pas gratuitement, c'est-à-dire sans considérer les incidences et les dommages collatéraux que peuvent engendrer certaines transformations.

Or, là, Mesdames et Messieurs, il s'agit, dans un quartier particulièrement dense et où on a vraiment besoin de places de parking, d'en supprimer, sans voir, une fois de plus et comme d'habitude, les possibilités de compensation. A partir de ce moment-là, nous ne pouvons pas être d'accord. C'est un premier élément.

Deuxième élément: nous pensons que, lorsque l'on fait une requalification de place là où il y a des commerces, des restaurants et toute une vie, la moindre des choses est de procéder à l'audition des usagers principaux de ces places, et d'écouter ce qu'ils pensent.

Or, Mesdames et Messieurs, nous avons eu l'occasion d'auditionner la Fédération du commerce genevois, le Groupement transports et économie, qui nous ont rendus attentifs aux dommages que créerait la suppression de ces places de parc. De plus, nous avons émis, avec nos amis du Parti libéral-radical... (*Remarque de M. Queloz.*) Les libéraux et radicaux, comme me le souffle M. Queloz... Nous avons donc émis la proposition de procéder à l'audition des restaurateurs riverains du square Pradier, puisqu'il est proposé, pour ce square, d'inverser l'ouverture des restaurants pour que cette ouverture se trouve sur la place Pradier.

Naturellement, la gauche, qui inscrit ce projet dans le cadre des rues piétonnes qu'on aménage une à une, un peu comme ça, sans consultation dans les quartiers, sans penser à la compensation de places de parking – cela fait partie d'une idéologie – a donc refusé cette audition des principaux intéressés que sont les restaurateurs.

Mesdames et Messieurs, tant qu'on fonctionnera de la sorte dans ce Conseil municipal, le Parti démocrate-chrétien refusera ce type de méthodes. Nous refusons donc ce projet tant il est vrai aussi que l'on nous a bien avisés que les incidences pouvaient être de créer un aménagement assez glauque, sans sécurité, sur une place qu'on prétend vouloir requalifier, rendre belle, alors que les solutions proposées ont été décidées sans concertation.

**M. Guy Dossan (R).** Le préopinant démocrate-chrétien a pratiquement dit ce que j'aurais souhaité dire aussi. Nous sommes tous pour des places piétonnes. Nous avons trouvé que le projet de la place de Longemalle était un bon projet. On nous présente aujourd'hui le square Pradier, comme viendra bientôt le square Chantepoulet. L'objectif unique de ces deux projets, c'est d'enlever la circulation, soyons réalistes!

Enlever la voiture, pourquoi pas? Améliorer la qualité de vie, nous sommes tous d'accord! Mais en fait d'amélioration de la qualité de vie dans le square Pradier, je reprendrai les termes du préopinant du Parti démocrate-chrétien, à savoir «pas n'importe comment et pas gratuitement». Je rappelle que «gratuitement», c'est 4 millions là... On a une conception de la gratuité assez originale dans notre bonne ville de Genève... (*Protestations.*) Ce n'est pas dans ce sens-là, je le sais... mais je profite de rebondir sur le mot «gratuit» pour dire que 4 millions de francs, ce n'est pas gratuit!

Simplement pour arriver à quoi? Pour arriver à une zone probablement de non-droit... Nous avons auditionné également la police responsable du quartier, qui nous a dit, comme elle l'a dit pour le square Chantepoulet, que puisqu'il n'y a rien – ni terrasses ni commerces – la seule chose que nous aurons très probablement, voire très certainement, c'est une zone de non-droit. Comme il n'y aura plus de circulation, les «commerçants» – dirons-nous – de toutes sortes de produits illicites seront tranquilles...

Alors, oui pour des places piétonnes! Oui pour des places sympathiques! Mais pas dans ce cadre-là! Comme l'a dit notre collègue Lathion, toutes les façades du square Pradier sont borgnes. Aucun commerce ne donne sur le square Pradier: toutes les vitrines, toutes les terrasses sont sur les rues avoisinantes. Alors on nous dit: «Oui, pas de problème, on va pouvoir changer les restaurants et entrer par l'arrière...»

Mais je ne pense pas que c'est la Ville de Genève qui paiera les restaurateurs pour qu'ils puissent transformer leur restaurant et que la terrasse donne sur le square Pradier... ou alors je ne comprends pas, excusez-moi! Mais c'est ce qu'on nous propose. Cela a été dit, il n'y a pas de problème, on pourra simplement mettre les terrasses de l'autre côté.

Eh bien, vous m'expliquerez comment physiquement nous pourrons le faire. Quand un restaurateur voudra installer sa terrasse côté square, comment fera-t-il puisque, en général, les cuisines se trouvent là? Comment allons-nous payer les travaux nécessaires à ce genre d'aménagements qui pourraient rendre – alors à ce moment-là je suis d'accord – la place sympathique, conviviale et animée?

Les 4 millions de francs que nous allons voter là ne serviront à rien, nous allons faire une zone de non-droit. Par conséquent, le groupe radical refusera ce crédit.

**M. Olivier Tauxe** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà un projet qui n'a pas manqué de susciter de grandes inquiétudes lors de sa présentation, et ces inquiétudes subsistent et s'aggravent! Nous ne mentionnerons que le problème de la suppression de places de parc.

Le rapport prétend qu'elles ne répondent plus aux attentes des usagers. Si c'était vrai, dites-le-moi! Ces places, à la différence de certaines, sont quasiment occupées en permanence. Contrairement à ce que dit le rapport, elles répondent pleinement aux attentes de leurs usagers.

Les travaux envisagés servent donc de prétexte à la suppression de septante places – pour certains, frontaliers je dirais, soixante-dix places... Le rapport mentionne que ces places seront relocalisées dans des parkings avoisinants: nous passerons sur le fait que le verbe «relocaliser» n'est absolument pas français! (*Remarques.*)

Par comparaison, on pourra désormais mettre à la porte le locataire d'un appartement en mentionnant simplement qu'il a été délocalisé! Nous sommes bien d'accord? Il n'aura néanmoins qu'à se débrouiller avec les régies de la place pour trouver éventuellement une autre place de parc, voire un autre appartement... Vous êtes d'accord que c'est à la mode ces temps. On voit toute l'hypocrisie, et j'insiste sur le terme, de cette formule!

Par conséquent, pour l'Union démocratique du centre, ces travaux à effectuer servent donc une fois de plus de prétexte pour brimer les automobilistes... (*Rires et exclamations.*) Nous nous opposerons donc à cette manœuvre supplémentaire de certains groupes existentiels présents ici...

*Une voix.* Vous pensez à nous?

*M. Olivier Tauxe.* ... avec les socialistes, si vous préférez, cher Monsieur! (*Exclamations.*) Cette manœuvre va à l'encontre de la liberté des moyens de transport.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – vous pourriez transmettre, Madame la présidente? – je crois qu’il est bon de rappeler à une certaine partie de ce plénum que l’initiative pour la mobilité douce est passée ce dimanche, et fortement à Genève. Voilà!

En ce qui concerne le groupe A gauche toute!, nous voterons avec enthousiasme cette proposition qui vise à réaménager un espace aujourd’hui délabré. Si espace de non-droit il doit y avoir, je pense qu’il existe déjà aujourd’hui, et rendre cet espace à ses habitants constitue en tout cas un geste dans le sens de la politique que A gauche toute! entend mener.

Au sujet des 70 places de parc qui ne seront certes pas compensées, je rappelle à tous les commissaires de la commission des travaux et des constructions que nous avons reçu la magistrate en charge de la mobilité à l’Etat. Elle nous a dit qu’il y avait 80 000 places de parc à Genève, que nous débordions de places de parking inutilisées... Je pense donc qu’il n’y a rien d’autre à ajouter.

**M. Georges Queloz** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la présidente, vous transmettez à M<sup>me</sup> Brunier que je comprends quelque part sa préoccupation et que je partage son souci, mais il ne faut pas renverser la situation. Était-ce ce lieu glauque qu’on devait baptiser rue ou square Pradier? Ce n’est pas parce qu’on a donné un nom à ce square qu’il faut l’embellir ensuite! Pradier méritait peut-être davantage.

Pour moi, il n’y a pas un jour où on n’entend pas les citoyens, si on est un peu à leur écoute, dire que notre société marche sur la tête, qu’on fait tout à l’envers... Vous allez dans n’importe quel établissement public, vous essayez d’avoir un contact avec la population et vous entendez ceci: «Mais notre société marche sur la tête, on fait tout à l’envers...»

En voilà une démonstration si nous zoomons sur ce qui se passe à l’échelle de la commune: on veut embellir un lieu parce qu’on lui a donné un nom... Mais faire les choses à l’envers à un tel point... Vous avez des établissements qui ont été construits avec la cuisine côté cour et vous venez leur demander d’inverser les choses, de mettre leur terrasse à l’intérieur du square. Mais c’est pratiquement impossible pour les exploitants de ces restaurants, qui sont, c’est vrai, plusieurs dans ce secteur! Il se trouve aussi que tous les appartements ont curieusement leur chambre à coucher qui donne côté square, parce que c’était le concept.

On renverse donc les rôles, d’autant plus qu’il faut aujourd’hui demander aux gens de sortir des établissements publics pour fumer... Eh bien la nuit deviendra totalement impossible pour les habitants de ce secteur. Si c’est ce que vous voulez réaliser, votez cette proposition! Mais le groupe libéral vous dit non, nous ne sommes pas dupes, c’est une erreur et nous ne tomberons pas dans le piège!



**M. Alexandre Wisard** (Ve). Chers collègues, écoutez, le vote de cette proposition a une importance particulière pour nous. J'espère que nos collègues ressortiront de la buvette tout à l'heure... (*Rires.*) Il faudra peut-être sonner l'alarme pour le vote... Le débat sur les espaces publics, nous l'avons commencé au cours de cette législature et, si nous réfléchissons deux minutes à la densification en ville de Genève, nous constatons que notre ville va se compacter alors qu'elle est déjà dense. Souvenez-vous par exemple de nos discussions sur les projets aux Petits-Délices, qui sont complètement aberrants au demeurant, sur les surélévations, sur tous les préavis sur les plans localisés de quartier que nous votons.

Dans ce cadre général, les espaces publics deviendront centraux, vitaux. Si nous ne voulons pas générer des tensions en raison des densités de population extrêmement importantes, nous devons retrouver de l'espace public de qualité. Or, pour cet espace public, il n'y a pas 100 000 possibilités. Pour le regagner en ville, vous n'allez pas démolir des maisons, on n'a déjà pas assez de logements!

Vous allez devoir finalement récupérer une partie de l'espace qu'on a accordé à la voiture, à juste titre et pour des tas de bonnes raisons, il y a trente, quarante, cinquante ans. Cette proposition du square Pradier, comme celle de Chantepoulet un peu plus loin à l'ordre du jour, procède de la même logique: débarrasser les voitures, réaménager les lieux pour des espaces de respiration et de détente.

A partir de là, on entend les craintes des uns et des autres: les places de parking supprimées... (*Remarques.*) C'est très bien indiqué dans l'excellent rapport de M<sup>me</sup> Brunier. Vous avez quand même, dans un rayon de 300 m, le parking du Mont-Blanc, le parking des Alpes, le parking des Cygnes et le parking des Arcades. Cela fait pas mal de places. Un peu plus loin, on pourrait aussi évoquer le parking du Grand Hôtel Kempinski. Bref, dans ce quartier, les places de parking ne manquent pas! Elles sont peut-être un peu rares en surface, en tout cas très recherchées, mais il y en a en sous-sol, qu'il faut payer... Il faut juste que les gens acceptent l'idée que, lorsqu'on a un véhicule, il y a des contraintes, et notamment des contraintes financières.

Le deuxième bémol que nous avons entendu – je crois que les Verts l'entendent bien – c'était le souci qu'en débarrassant les voitures de Pradier, comme de Chantepoulet d'ailleurs, on aura peut-être un problème avec la vie nocturne, l'animation. Les riverains se plaindront-ils? c'est quelque chose qu'il faut envisager... Mais si on décide de ne pas réaliser ce projet parce qu'il y aura des problèmes, je peux vous dire qu'alors on ne fera plus rien à Genève! On ne peut pas partir avec cet état d'esprit.

L'autre problème, c'est effectivement le marché de la drogue... Alors, ce marché de la drogue, à Genève, on le déplace. La police joue un peu à déplacer les petits canards de coin en coin. Ce n'est pas une critique que j'adresse à la police,

mais c'est un constat: on n'a jamais résolu le problème du trafic de drogue; il est dans le secteur de la gare comme il était ailleurs il y a quelques mois.

Nous devons prendre ce problème très au sérieux. Il paraît que nous avons une police municipale très efficace en ville de Genève – tout le monde la défend – et il y a aussi une police cantonale. Il faudra effectivement que les pouvoirs publics municipaux, cantonaux, au niveau de la sécurité, soient très attentifs une fois que les choses seront en place pour garantir la sécurité. (*Brouhaha.*)

Je termine mon intervention: cette décision est importante pour les Verts. Il faut aller de l'avant sur les espaces publics! Nous avons voté l'île Rousseau et la place de Longemalle, nous voterons la plaine de Plainpalais, l'étape suivante... (*Remarques.*) Nous voterons le gorh de la plaine de Plainpalais, parce que c'est un beau projet! Et nous nous réjouissons aussi que M. Pagani nous présente son projet de piétonisation de la place Neuve, que nous attendons depuis trois ans!

Voilà, merci de faire bon accueil à ce rapport, et les Verts soutiendront cette proposition!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Juste quelques mots pour dire que l'investissement sur les espaces publics a tout son sens, comme par exemple la plateforme sur le pont de la Machine, comme par exemple la première partie de la plaine de Plainpalais, immédiatement après... (*Remarque de M. Queloz.*) Monsieur Queloz, je vous ai écouté, essayez de m'écouter aussi! Immédiatement après leur mise en service, ces surfaces sont – j'ose le dire – accaparées par la population, qui vient y pique-niquer, y passer quelques heures de détente et de rencontres au hasard des déambulations des uns et des autres. C'est ce que nous voulons faire sur la place Pradier, comme sur la place de Longemalle. J'espère qu'une majorité d'entre vous aura compris ce signe.

Quelques mots encore pour rappeler que, contrairement à ce qui a été affirmé, il y a un restaurant qui donne sur le square Pradier, c'est Le Milan... (*Protestations et brouhaha.*) Et il y a d'autres restaurants qui sont intéressés à développer leur commerce sur cette place – je rappelle que nous intervenons aussi à la demande des commerçants – qui aujourd'hui fait l'objet d'un trafic que nous contestons les uns et les autres.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 38 oui contre 31 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 38 oui contre 31 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

*ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 240 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du square Pradier.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 240 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 55 000 francs (PR-652, votée le 2 septembre 2009), soit un montant total de 3 295 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2032.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;  
sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 588 000 francs destiné à l’assainissement du réseau de collecteur du square Pradier, déduction faite de la participation de l’Etat de Genève de 117 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d’assainissement de la Ville de Genève, et de 126 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments G524, G525, G526, G527, G528, G529 et G530, soit un montant brut total de 831 000 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 831 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l’année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2042.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l’aménagement projeté.

*Un troisième débat n’étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

## **8. Propositions des conseillers municipaux.**

**La présidente.** Nous avons reçu les deux projets de délibérations suivants:

- PRD-1, de *M. Pascal Holenweg*: «Règlement du Conseil municipal: débat accéléré»;
- PRD-2, de *M. Pascal Holenweg*: «Règlement du Conseil municipal: suppression de la commission des naturalisations»;

ainsi que cette motion:

- M-969, de *MM. Bayram Bozkurt, Alexandre Wisard, Yves de Matteis, Benaouda Belghoul, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Endri Gega, Pascal Rubeli, Jacques Baud, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Marie Chappuis, Silvia Machado, Martine Sumi, Maria Casares, Charlotte Meierhofer et Danièle Magnin*: «Mère Teresa, nous ne t'oublierons jamais».

## 9. Interpellations.

Néant.

## 10. Questions écrites.

**La présidente.** Nous avons aussi reçu ces trois questions écrites:

- QE-359, de *M<sup>me</sup> Patricia Richard*: «Où sont les panneaux solaires destinés aux pavillons de la rade?»;
- QE-360, de *M. Georges Breguet*: «Les territoires du MEG et du MAH ou comment répartir les champs d'étude de ces deux institutions?»;
- QE-361, de *M. Alain de Kalbermatten*: «Personnel de l'ex-Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie».

Séance levée à 23 h 5.

## SOMMAIRE

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 7034 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 7034 |
| 3. Pétitions. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 7037 |
| 4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 1 974 000 francs TTC destiné au complément d'études nécessaires à la rénovation de l'enveloppe, des toitures et à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale selon les critères de haute performance énergétique (standard Minergie), des immeubles situés rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, parcelle N° 1011, feuille N° 50, commune de Genève, section Plainpalais (PR-817 A) . . . . .                                              | 7038 |
| 5. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 991 500 francs destiné à l'étude de faisabilité pour l'aménagement de six tronçons de la voie verte d'agglomération situés sur le territoire de la Ville de Genève (franchissement des niveaux du bois de la Bâtie et études d'aménagement de tronçons se situant rue Henri-Mussard, passage dit «chemin des Infirmières», quai du Cheval-Blanc, pont de la Jonction-sentier du Promeneur-Solitaire-rue du Contrat-Social et extrémité nord de la couverture des voies de Saint-Jean et franchissement de l'avenue d'Aïre) (PR-824 A) . . . . . | 7047 |
| 6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |      |
| – la motion du 26 mai 2008 de MM. Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, M <sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier et Christiane Olivier: «Nuit des musées» (M-807 A);                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |      |
| – la résolution du 17 février 2010 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Renate Cornu, Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Ariane                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |      |

Arlotti, Maria Pérez, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Christiane Olivier, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Christophe Buemi, Yves de Matteis, Thierry Piguet, Roland Crot et Pascal Rubeli: «Une nuit? Ce n'est pas assez (Nuit des musées)!» (R-130 A) . . . . . 7055

7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit net total de 3 828 000 francs, soit:
- un crédit de 3 240 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du square Pradier;
  - un crédit net de 588 000 francs destiné à l'assainissement du réseau de collecteur du square Pradier, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 117 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 126 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments G524, G525, G526, G527, G528, G529 et G530, soit un montant brut total de 831 000 francs (PR-819 A) . . . . . 7105
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 7116
9. Interpellations . . . . . 7117
10. Questions écrites . . . . . 7117

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*